



Bulletin Officiel

N°7545 Vendredi 06 février 2026

www.cmf.tn31^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

INFORMATION DU CMF PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES : PRECISIONS SUR L'OBLIGATION D'INFORMATION SUR
LES FAITS SUSCEPTIBLES DE METTRE EN PERIL LES INTERETS DES SOCIETES OU DES INVESTISSEURS

3

INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES ETATS
FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

7

PUBLICATION EN LIGNE DES ETATS FINANCIERS DES INTERMEDIAIRES EN BOURSE ET DES SOCIETES DE GESTION
A PARTIR DES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025

11

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ELECTIVES

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE -SFBT

13

CELLCOM

14

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA

15

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

16

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 09/01/2026)

ANNEXE II

INFORMATIONS POST AGO

- TUNISIAN SAUDI BANK -TSB

ANNEXE III

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

- BTK LEASING SUBORDONNE 2026-1

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

- TAYSIR 2026-1

ANNEXE IV

SITUATIONS TRIMESTrielles ARRETEES AU 31 DECEMBRE 2025

- SICAV CAPITALISATION PLUS
- SICAV CROISSANCE
- SICAV OPPORTUNITY
- SICAV PROSPERITY
- SICAV RENDEMENT
- FIDELITY OBLIGATIONS SICAV
- FIDELITY SICAV PLUS

بلاغ هيئة السوق المالية

واجب الإعلام المحمول على مراقبى حسابات شركات المساهمة العامة تجاه هيئة السوق المالية: توضيحات بخصوص الإعلام بالحالات التي من شأنها أن تشكل خطراً على مصالح الشركات أو حاملي أوراقها المالية

في إطار اضطلاع هيئة السوق المالية بمهامها الرامية إلى حماية الادخار المستثمر في الأوراق المالية والأدوات المالية القابلة للتداول بالبورصة وكل توظيف للأموال عن طريق المساهمة العامة، وذلك طبقاً لأحكام الفصل 23

من	القانون	عدد	سنة	المؤرخ
		117	لسنة	1994

في 14 نوفمبر 1994 المتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية، تقدم الهيئة التوضيحات التالية بخصوص نطاق تطبيق أحكام الفصل 3 سادساً من القانون سالف الذكر، والمتعلقة بواجب الإعلام المحمول على مراقبى حسابات شركات المساهمة العامة.

ويهدف هذا التوضيح إلى ضمان فهم موحد وتطبيق سليم وفعال للأحكام القانونية المذكورة، التي تلزم مراقبى الحسابات بإعلام هيئة السوق المالية بكل أمر من شأنه أن يشكل خطراً على مصالح الشركة المعنية أو على مصالح حاملي أوراقها المالية، وذلك فور علمهم بها أثناء مباشرتهم لمهامهم.

وفي هذا الإطار، تعتبر هيئة السوق المالية أنّ الواقع والوضعيات التالية تُعدُّ على سبيل المثال لا الحصر، من الحالات التي تستوجب الإعلام المنصوص عليه بالفصل 3 سادساً المشار إليه:

- أي خرق أو مخالفة جسيمة للأحكام التشريعية أو التربوية أو الإدارية المنظمة لنشاط الشركة؛
- وجود مخاطر أو شكوك جدية من شأنها المساس باستمرارية نشاط الشركة؛
- وجود مراقبى الحسابات في وضعية استحالة تنفيذ مهامهم، وفقاً لأحكام الفصل 268 من مجلة الشركات التجارية؛

- حالات رفض التصديق على الحسابات على معنى الفصل 269 من مجلة الشركات التجارية؛

- إبداء رأي مضمّن باحتراز، وخاصة في الحالات التي تتعلق فيها هذه الاحترازات بـ:

- ✓ المساس باستمرارية نشاط الشركة أو ديمومتها؛
- ✓ بنود بالقوائم المالية يكون أثراً لها، منفردة أو مجتمعة، جوهرياً بالنظر إلى معايير الأهمية النسبية، ومن شأنه التأثير بصفة جوهرية على التقديم الوفي للوضعية المالية أو للاداء أو للتدفقات النقدية؛

- ✓ وجود احترازات متكررة أو غير مسوّاة، أو متواصلة على مدى سنتين محاسبتين أو أكثر؛
- ✓ عدم تكوين المدخرات الضرورية لتغطية المخاطر الحسيمة أو عدم احتساب خصوم هامة؛
- ✓ إنجاز معاملات ذات أهمية مع أطراف مرتبطة بشروط تفاضلية مقارنة بشروط السوق.

وتؤكد هيئة السوق المالية أن القائمة الواردة أعلاه لا تهدف إلى حصر أو تقيد نطاق واجب الإعلام، إذ يتعين على مراقب الحسابات، في إطار مسؤوليته المهنية وبصفته خبيراً مختصاً، أن يقدر، بالنظر إلى خصوصيات كل مهمة وظروفها، وجود أي أمر أو وضعية، ولو لم يرد ذكرها صراحة ضمن الحالات المذكورة، من شأنها أن تشكل خطراً على مصالح الشركة المعنية أو على مصالح حاملي أوراقها المالية.

كما تجدر الإشارة إلى أنه في حال وجود شكوك حول تقدير الواقع أو الحالات الواجب الإعلام بها، يتعين على مراقب الحسابات التحلّي بمبدأ الحيطة والحذر، والمبادرة بإعلام هيئة السوق المالية بالواقع أو الوضعيات التي لم يتمكن من الجسم في شأنها.

وبخصوص إجراءات الإعلام، فإنه يتعين على مراقبي الحسابات إعلام هيئة السوق المالية بأي وسيلة تترك أثراً كتابياً. وعندما تتعلق حالات الإعلام بإبداء رأي برفض التصديق على الحسابات أو بإبداء رأي مضمّن باحتراز، يتعين على مراقبي الحسابات مدّ الهيئة بجميع العناصر التوضيحية والبيانات اللازمة التي من شأنها تسهيل فهم الواقع والحالات المعلم بها.

وإذ تذكر هيئة السوق المالية بأهمية الدور المحوري الذي يضطلع به مراقبو الحسابات في تكريس الشفافية وحماية المستثمرين، فإنها تدعو كافة المعنيين إلى الحرص على التقيد الصارم بواجبات الإعلام المذكورة أعلاه وبكافية الالتزامات القانونية والترتيبية ذات الصلة، بما يساهم تعزيز شفافية السوق ودعم مقتضيات الثقة فيها.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Information du CMF par les commissaires aux comptes : Précisions sur l'obligation d'information sur les faits susceptibles de mettre en péril les intérêts des sociétés ou des investisseurs.

Dans le cadre de sa mission de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, produits financiers négociables en bourse et tout autre placement donnant lieu à appel public à l'épargne, telle que prévue par l'article 23 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, le Conseil du Marché Financier (CMF) apporte des précisions relatives à l'application des dispositions de l'article 3 sexies de la loi susvisée, concernant l'obligation d'information du CMF par les commissaires aux comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne.

Cette démarche vise à assurer une application harmonisée, claire et sécurisée de ladite disposition légale, laquelle impose aux commissaires aux comptes de signaler immédiatement au CMF tout fait susceptible de mettre en péril les intérêts de la société concernée ou ceux des porteurs de ses titres.

À ce titre, le CMF précise que sont notamment considérés comme des faits justifiant l'information prévue par l'article 3 sexies précité, à titre indicatif et sans que cette énumération ne présente un caractère exhaustif, les situations suivantes :

- Toute violation significative des dispositions législatives, réglementaires ou administratives régissant l'activité de la société ;
- L'existence d'un risque ou d'un doute sérieux concernant la continuité de l'exploitation ;
- Les situations d'impossibilité pour les commissaires aux comptes d'exécuter leurs missions, telles que prévues par l'article 268 du Code des sociétés commerciales ;
- Les cas de désapprobation des comptes au sens de l'article 269 du Code des sociétés commerciales ;
- L'émission d'une opinion assortie de réserves, notamment lorsque celles-ci portent sur :

- ✓ La mise en cause de la continuité d'exploitation ou de la pérennité de la société
- ✓ Un ou plusieurs postes des états financiers dont l'impact, individuel ou agrégé, est significatif au regard des critères de matérialité et affecte substantiellement la représentation fidèle de la situation financière, de la performance ou des flux de trésorerie ;
- ✓ L'existence de réserves récurrentes ou non régularisées, persistantes sur deux exercices consécutifs ou plus ;
- ✓ L'insuffisance manifeste de provisions pour risques majeurs ou la non prise en compte de passifs importants;
- ✓ Des transactions significatives avec des parties liées conclues à des conditions non conformes à celles du marché.

Il est rappelé que cette liste n'a pas vocation à limiter l'étendue de l'obligation de signalement. Il appartient au commissaire aux comptes, en sa qualité de professionnel avisé et sous sa responsabilité, d'apprécier, au regard des circonstances propres à chaque mission, si un fait ou une situation, même non expressément visé, est de nature à mettre en péril les intérêts de la société ou des porteurs de ses titres. En cas de doute, le principe de prudence doit prévaloir et conduire à l'information du CMF.

S'agissant des modalités pratiques, l'information du CMF par les commissaires aux comptes est transmise par tout moyen permettant d'en conserver une trace écrite. Lorsque les faits signalés se rattachent à l'émission d'une désapprobation des comptes ou à l'émission d'une opinion assortie de réserves, les commissaires aux comptes sont tenus de déposer auprès du CMF tout élément explicatif de nature à faciliter la compréhension des faits signalés.

Conscient du rôle central du contrôle légal des comptes dans la consécration de la transparence et la protection des investisseurs, le CMF invite les commissaires aux comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne à veiller au strict respect des obligations d'information susvisées, et ce dans un souci de transparence et de bon fonctionnement des marchés.

بلاغ هيئة السوق المالية

توضيح للمعطيات الواجب تضمينها من قبل شركات المساهمة العامة صلب القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025 المتعلقة بالتحديات المناخية وبعوامل الحوكمة البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات

في إطار مشروعها الاستراتيجي المتعلق بالاستدامة، وعملاً بمهامها الرامية إلى حماية الأدخار المستثمر وتعزيز شفافية السوق المالية، تؤكد هيئة السوق المالية حرصها على تعزيز مبادئ الإفصاح والشفافية لدى شركات المساهمة العامة، بما يمكن المستثمرين من النفاذ إلى معلومات وجيهة وموثوقة وذات جدوى لاتخاذ القرارات الاستثمارية، وبالخصوص المعلومات المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات.

وفي هذا السياق، وطبقاً لأحكام الأمر عدد 2459 لسنة 1996 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996 والمتعلق بالإطار المرجعي للمحاسبة، تلقت هيئة السوق المالية انتباه شركات المساهمة العامة إلى أن العوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات، متى كانت من شأنها التأثير على نشاط الشركة أو وضعيتها المالية أو أدائها أو آفاقها المستقبلية، تُعد من المعطيات الجوهرية التي يتعين الإفصاح عنها لفائدة المستثمرين. وتتسجم هذه المتطلبات مع مقتضيات المعايير الدولية للإفصاح المالي المتعلقة بالاستدامة، ولا سيما المعيار IFRS S1 المتعلق بالالتزامات العامة للإفصاح عن المعلومات المالية المرتبطة بالاستدامة، والمعيار IFRS S2 المتعلق بالإفصاح عن المعلومات المرتبطة بالتغييرات المناخية.

وعليه، تدعو هيئة السوق المالية شركات المساهمة العامة إلى تضمين صلب قوائمها المالية الفردية، والمجمعة، المختومة في 31 ديسمبر 2025، على مستوى الإيضاحات المرفقة بها، معلومات واضحة ووجيهة تتعلق بأهم العوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة المرتبطة بنشاط هذه الشركات. ويتعين أن تشمل هذه المعلومات، على وجه الخصوص، المخاطر والفرص المحددة، وانعكاساتها الحالية أو المحتملة على الوضعية المالية، والأداء، واستمرارية النشاط، والأفاق المستقبلية، سواء كانت هذه المخاطر والفرص ناتجة عن نشاط الشركة ذاته أو عن أنشطة شركات المجموعة.

وتكتسي متطلبات الإفصاح المذكورة أهمية خاصة في ظل دخول آلية تعديل الكربون على الحدود (MACF) حيز التنفيذ ابتداء من غرة جانفي 2026. وتمثل هذه الآلية، التي أقرّها الاتحاد الأوروبي، في إرساء تسعيرة للكربون على المنتجات المستوردة إلى المجال الجمركي للاتحاد، تعادل تلك المفروضة على الشركات المنتجة المقيمة داخله، وهو ما من شأنه أن يترتب عنه انعكاسات محتملة على الشركات التونسية المصدرة نحو الاتحاد الأوروبي، لاسيما من حيث التكاليف، والقدرة التنافسية، والولوج إلى الأسواق الأوروبية.

وفي هذا الإطار، تدعو هيئة السوق المالية الشركات الناشطة في القطاعات المعنية بآلية تعديل الكربون على الحدود، والتي تقوم بتصدير منتجاتها إلى الاتحاد الأوروبي، سواء بصفة مباشرة أو عبر الشركات التابعة لها، إلى تضمين صلب الإيضاحات الخاصة بالقواعد المالية الفردية، وعند الاقتضاء المجمعة، المختومة في 31 ديسمبر 2025، معلومات تمكّن المستثمر من تقدير آثار هذه الآلية.

ويتعين أن تتناول هذه المعلومات، بصفة خاصة:

- كيفية تحديد وتقييم المخاطر الخاصة بآلية تعديل الكربون على الحدود وإدماجها ضمن منظومة تسخير الشركة أو المجموعة؟
- الآليات والإجراءات الداخلية المعتمدة لضمان الامتثال لمتطلبات هذه الآلية، ولا سيما فيما يتعلق بقياس وحساب والتصریح بالبصمة الكربونية للمنتجات المصدرة؟
- تقييم الانعکاسات الحالية والمتواعدة لهذه الآلية على النشاط والوضعية المالية والأداء والقدرة التنافسية وأسواق التصدير والآفاق المستقبلية، سواء تعلق الأمر بالشركة ذاتها أو بشركات المجموعة.

كما تدعو هيئة السوق المالية كافة شركات المساهمة العامة إلى تعزيز منظمات الحكومة والإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحكومة، وإلى التنسيق مع مراقبي حساباتها، بما يضمن جودة وامانة ومطابقة المعلومات المنصورة، طبقاً لمقتضيات الإطار المرجعي للمحاسبة والمعايير المشار إليها أعلاه.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

Dans le cadre de son plan stratégique en faveur de la durabilité et de sa mission de protection des investisseurs, le Conseil du Marché Financier réaffirme sa détermination à renforcer de manière effective la transparence des sociétés relevant de sa compétence en matière d'information sur la durabilité. Cette orientation répond à l'exigence fondamentale de fournir aux investisseurs toute information pertinente, fiable et utile à la prise de décision, notamment en ce qui concerne les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

À ce titre et conformément aux dispositions du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 relatif au cadre conceptuel de la comptabilité, le Conseil du Marché Financier attire l'attention des sociétés que les facteurs ESG, lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter notamment l'activité, la situation financière, la performance ou les perspectives des sociétés, constituent des informations essentielles devant être portées à la connaissance des investisseurs.

Cette exigence est également conforme aux prescriptions des normes internationales IFRS S1 relative aux obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité et IFRS S2 relative aux informations à fournir sur les changements climatiques.

Dans ce contexte, le Conseil du Marché Financier invite les sociétés faisant appel public à l'épargne à inclure, au niveau de leurs états financiers individuels et, le cas échéant, consolidés, arrêtés au 31 décembre 2025, dans les notes annexes y afférentes, une information claire et pertinente sur les principaux facteurs ESG auxquels elles sont exposées.

Ces informations doivent notamment couvrir les risques et opportunités ESG identifiés, ainsi que leurs effets actuels ou potentiels sur la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation et les perspectives d'avenir desdites sociétés, que ces effets résultent de leur propre activité ou de celle des entités comprises dans leur périmètre de consolidation.

Par ailleurs, ces exigences d'information revêtent une importance particulière dans le contexte de l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2026, du Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF).

Le MACF est un dispositif mis en place par l’Union européenne visant à instaurer, une tarification du carbone applicable aux produits importés sur son territoire douanier, équivalente à celle supportée par les producteurs établis au sein de l’Union européenne.

Ce dispositif est susceptible d’avoir des incidences sur les sociétés tunisiennes exportatrices vers l’Union européenne, notamment en matière de coûts, de compétitivité et d’accès aux marchés.

À cet égard, le Conseil du Marché Financier appelle les sociétés opérant dans des secteurs concernés par le MACF et réalisant, directement ou indirectement par l’intermédiaire des sociétés faisant partie de leurs groupes des exportations vers l’Union européenne, à fournir dans les notes aux états financiers individuels et le cas échéant, consolidés arrêtés au 31 décembre 2025, une information permettant à l’investisseur d’apprécier les conséquences de ce mécanisme. Cette information doit notamment porter sur :

- La manière dont les risques spécifiques liés au MACF ont été identifiés, évalués et intégrés dans la gestion de la société ou du groupe ;
- Les dispositifs internes mis en place pour assurer la conformité aux exigences dudit mécanisme, notamment en matière de mesure, de calcul et de déclaration de l’empreinte carbone des produits exportés ;
- L’évaluation des impacts actuels et attendus du MACF sur l’activité, la situation financière, la performance, la compétitivité, les marchés d’exportation et les perspectives de la société et, le cas échéant, du groupe.

Le Conseil du Marché Financier, invite également l’ensemble des sociétés faisant appel public à l’épargne à renforcer leurs dispositifs de gouvernance et de reporting ESG et à se rapprocher de leurs commissaires aux comptes afin de garantir la qualité, la fiabilité et la conformité des informations publiées, au regard des dispositions du cadre conceptuel de la comptabilité et des normes susvisées.

بلاغ هيئة السوق المالية

الشروع في نشر القوائم المالية لوسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير على الموقع الرسمي للهيئة ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31

تذكّر هيئة السوق المالية وسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير بضرورة إيداع قوائمهم المالية السنوية مرفقة ب்டقرير مراقب الحسابات لدى مصالحها، وذلك في أجل أقصاه ثلاثة (3) أشهر ابتداءً من تاريخ ختم السنة المحاسبية.

وفي إطار سعيها لتعزيز مبادئ الحكومة الرشيدة والنفذ إلى المعلومة والشفافية، ستتولى هيئة السوق المالية الشروع في نشر القوائم المالية المودعة لديها على موقعها الرسمي، وذلك ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31.

ومن جهة أخرى، فإن مراقبي حسابات الشركات المعنية مدعون، حتى في غياب إطار مرجعي محاسبي خاص بذلك الشركات، إلى إيلاء عناية خاصة لأموال الحرفاء، سواء خلال مرحلة تقييم منظومة الرقابة الداخلية ومدى احترام الترتيب المنطبق على التصرف في الموجودات المذكورة، أو عند تدقيق القوائم المالية لهذه الشركات. حيث يندرج ذلك في إطار التزاماتهم المهنية طبقاً للترتيب الجاري بها العمل، وبالخصوص معيار المحاسبة عدد 14 المتعلق بالاحتمالات والوقائع اللاحقة لتاريخ الختم، والذي يغطي بصفة صريحة التعهدات خارج الموازنة.

وتدعو هيئة السوق المالية كافة المتتدخلين إلى التقيد الصارم بالتزاماتهم القانونية والترتيبية، وذلك حرصاً على حماية أموال الحرفاء وضمان سلامة السوق المالية.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Publication en ligne des états financiers des intermédiaires en bourse et des sociétés de gestion à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025

Le Conseil du Marché Financier (CMF) rappelle aux **intermédiaires en bourse et aux sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers** l'obligation de déposer auprès de ses services, dans un délai maximum de trois (3) mois à compter de la date de clôture de leur exercice comptable, leurs états financiers annuels accompagnés du rapport du commissaire aux comptes.

Dans un souci de promotion des principes de bonne gouvernance, d'accès à l'information et de transparence, les états financiers déposés au CMF **seront désormais publiés sur son site officiel et ce, à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025.**

Par ailleurs, les commissaires aux comptes des sociétés concernées sont invités, même en l'absence d'un référentiel comptable spécifique qui leur est applicable, à accorder une attention particulière aux avoirs des clients, tant lors de la phase d'évaluation du dispositif de contrôle interne et du respect de la réglementation applicable à la gestion desdits avoirs, qu'au moment de l'audit des états financiers de ces sociétés. Cette exigence s'inscrit dans le cadre de leurs obligations professionnelles découlant de la réglementation en vigueur, notamment de la norme comptable n°14 relative aux éventualités et aux événements postérieurs à la date de clôture, laquelle couvre expressément les engagements hors bilan.

Le CMF appelle l'ensemble des intervenants à respecter scrupuleusement leurs obligations légales et réglementaires, dans un objectif constant de transparence, de protection des avoirs des clients et de préservation de l'intégrité du marché financier.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE

Siège Social : 05, Boulevard Maître Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082 TUNIS

La Société de Fabrication des Boissons de Tunisie a l'honneur de convoquer les actionnaires minoritaires de la Société à assister à la réunion de l'assemblée générale élective qui se tiendra **le jeudi 5 mars 2026 à 10 heures au siège social sis au 5, Boulevard Maître Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082 TUNIS** et ce, à l'effet de délibérer sur le point unique suivant à l'ordre du jour :

- Election et désignation d'un représentant des actionnaires minoritaires au poste d'administrateur au conseil d'administration pour les exercices 2026-2027 et 2028 et qui prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur l'exercice 2028.

La liste des candidats retenus accompagnée des informations prévues à l'article 22 de la DG du CMF n° 23 du 10/03/2020 sont mises à la disposition des actionnaires minoritaires au siège de la société susmentionné.

Cette convocation est personnelle et l'accès à la réunion se fera sur présentation d'une pièce d'identité pour les personnes physiques et d'un pouvoir de représentation dûment établi pour les personnes morales. La délégation de pouvoirs est permise par un acte dûment signé par le mandant

N.B. : Par actionnaire minoritaire, il est entendu tout actionnaire détenant individuellement au plus 0,5% du capital social et les institutionnels détenant individuellement au plus 5% du capital social

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

CELLCOM

Siège Social : 25 Rue de l'Artisanat CHARGUIA 2 ARIANA.

Mesdames et Messieurs les actionnaires minoritaires de la Société Cellcom SA sont invités à assister la réunion de l'Assemblée Générale Elective qui se tiendra :

**Jeudi 26 Fevrier 2026 à 11H00
à l'Hôtel MARIOTT,
sis au Centre Urbain Nord, Zohra Faiza, Tunis 1082,
à la Salle Mimosa,**

et ce, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Election d'un représentant des actionnaires minoritaires au Conseil d'Administration et ce pour un mandat de trois ans (2026, 2027 et 2028) qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2028.

NB : Par actionnaire minoritaire, il est entendu tout actionnaire détenant individuellement au plus 0,5 % du capital social et les institutionnels détenant individuellement au plus 5% du capital social de Cellcom SA.

Remarque : Les documents afférents à cette Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de Cellcom SA sis au 25 Rue de l'Artisanat Chargua 2 -Ariana Tunisie.

AVIS DES SOCIÉTÉS (*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société Chimique ALKIMIA
Siège social : 11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE -

La Société Chimique Alkimia porte à la connaissance de ses actionnaires et le public que le Conseil d'Administration de sa filiale « ALKIMIA-Packaging », réuni le 04 décembre 2025, a décidé de lancer une consultation nationale et internationale pour la cession de son Unité de fabrication de microbilles de verre à Gabès à un investisseur stratégique ou financier. Cette cession permettra à la Société de se focaliser sur son corps de métier, basé sur le conditionnement de produits chimiques.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entièvre responsabilité.

Dénomination		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2025	VL antérieure	Dernière VL
OPCVM DE CAPITALISATION						
SICAV OBLIGATAIRES						
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92		131,359	132,263	132,284
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07		184,119	185,622	185,650
3 UNION FINANCIERES ALAMMO SICAV	UNION CAPITAL	01/02/99		151,696	152,587	152,609
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17		165,830	166,970	166,998
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01		156,578	157,391	157,413
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18		163,479	164,491	164,519
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08		148,415	149,242	149,262
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92		61,194	61,637	61,647
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94		45,127	45,394	45,401
10 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09		153,423	154,386	154,414
11 BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00		134,316	135,071	135,092
12 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98		134,213	135,086	135,110
13 TUNISO-EMIRATESICAV	AUTO GERE	07/05/07		115,794	116,646	116,667
14 SICAV CAPITALISATION PLUS	SBT	04/12/24		107,343	108,001	108,019
15 AFC AMANET SICAV	AFC	05/12/24		108,373	109,035	109,054
16 ATTJARI PREMIUM SICAV	ATTJARI GESTION	08/08/25		101,925	102,431	102,445
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE						
17 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07		23,481	23,611	23,615
18 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		163,147	164,189	164,212
19 FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17		154,717	156,410	156,423
20 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15		14,830	14,914	14,916
21 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07		227,199	228,625	228,674
22 FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15		127,181	127,854	127,874
23 ATTJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTJARI GESTION	23/08/21		132,985	133,699	133,720
24 FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07		18,602	18,720	18,723
25 FCP AFC AMANET	AFC	12/09/23		118,456	119,200	119,221
26 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24		113,867	114,936	114,957
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE						
27 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06		2,520	2,544	2,548
SICAV MIXTES						
28 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93		85,246	86,273	86,240
29 SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94		177,793	178,007	178,022
30 SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01		134,948	140,251	140,227
31 AMEN ALLIANCESICAV	AMEN INVEST	17/02/20		139,702	140,535	140,559
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE						
32 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		201,413	211,736	212,448
33 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		725,391	751,957	753,817
34 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08		161,038	172,733	172,211
35 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08		227,064	234,290	233,805
36 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10		133,347	135,053	135,710
37 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11		192,550	196,293	196,080
38 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		219,929	227,824	227,793
39 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		201,389	208,934	208,797
40 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07		36,499	38,333	38,363
41 STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16		117,256	118,777	118,786
42 FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22		1,377	1,433	1,431
43 FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22		1,500	1,611	1,612
44 FCP BNA CEA	BNA CAPITAUX	27/03/25		110,139	115,297	115,452
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE						
45 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04		3 036,892	3 149,522	3 146,273
46 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09		335,722	352,934	358,020
47 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06		4,247	4,519	4,505
48 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06		3,652	3,850	3,842
49 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14		54,424	55,472	55,428
50 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15		1,578	1,586	1,594
51 FCP HAYETT PLENTITUDE	AMEN INVEST	24/03/15		1,598	1,680	1,677
52 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15		1,689	1,793	1,787
53 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17		21,778	22,415	22,748
54 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17		17,145	17,280	17,620
55 FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21		22,294	23,357	23,706
56 FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23		6 617,405	6 698,315	6 778,948
57 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11		123,577	132,876	132,495
SICAV ACTIONS						
58 UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UNION CAPITAL	10/04/00		133,084	137,436	138,081
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE						
59 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09		1,849	1,964	1,974

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2025	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
OPCVM DE DISTRIBUTION SICAV OBLIGATAIRES							
60 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	22/05/25	5,070	115,396	115,933	115,948
61 AMEN PREMIÈRESICAV	AMEN INVEST	10/04/00	15/05/25	5,643	102,688	103,283	103,299
62 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	22/05/25	7,498	109,606	110,401	110,420
63 ATTIIARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIIARI GESTION	01/11/00	19/05/25	6,241	106,649	107,132	107,147
64 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	27/05/25	5,962	113,422	114,112	114,129
65 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	28/05/25	6,898	108,706	109,388	109,403
66 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	27/05/25	6,810	105,118	105,887	105,903
67 CAP OBLIG SICAV	UNION CAPITAL	17/12/01	30/05/25	6,336	110,429	111,054	111,073
68 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/25	7,378	109,834	110,501	110,519
69 MAXULA PLACEMENT SICAV	MALIXA BOURSE	02/02/10	29/05/25	6,210	107,493	108,069	108,084
70 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	14/03/25	6,805	107,887	108,503	108,521
71 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	30/05/25	7,282	106,787	107,459	107,477
72 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	MALIXA BOURSE	05/06/08	29/05/25	5,307	110,948	111,609	111,628
73 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	20/05/25	6,486	106,487	107,148	107,167
74 AL HIFADHSICAV	TSI	15/09/08	29/05/24	4,313	107,106	107,972	107,978
75 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	27/05/25	5,848	110,520	111,109	111,123
76 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UNION CAPITAL	15/11/93	23/04/25	6,482	105,846	106,453	106,470
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE							
77 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/25	5,662	117,088	117,617	117,630
78 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	30/05/25	6,456	109,161	109,970	109,987
79 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/25	5,640	113,276	113,976	113,996
80 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	26/03/25	6,916	109,143	110,102	110,119
81 FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	21/05/25	79,601	1 070,423	1 077,968	1 078,145
82 FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	21/05/25	684,035	10 822,868	10 912,802	10 914,622
83 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	15/05/25	5,990	107,686	108,731	108,748
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE							
84 FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	30/05/25	7,559	109,650	110,679	110,949
85 FCP HELION SEPTIM III	HELION CAPITAL	23/05/25	-	-	103,736	104,678	104,926
SICAV MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
86 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/25	1,101	78,965	82,958	82,976
87 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	28/05/25	4,741	155,675	166,048	166,174
88 SICAV SECURITY	UNION CAPITAL	26/07/99	30/05/25	0,817	18,242	18,624	18,660
89 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	14/03/25	17,798	400,553	421,485	425,094
90 STRATEGIE HIGH YIELD SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	27/05/25	51,781	2 891,070	3 101,164	3 117,716
91 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	23/05/25	2,477	69,803	70,227	70,242
92 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	13/05/25	2,111	55,540	55,533	55,527
93 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UNION CAPITAL	17/05/99	23/04/25	2,055	117,797	118,793	118,846
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
94 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	22/05/25	0,999	22,169	23,849	23,941
95 ATTIIARI FCP CEA	ATTIIARI GESTION	30/06/09	12/05/25	0,468	22,160	23,061	23,049
96 ATTIIARI FCP DYNAMIQUE	ATTIIARI GESTION	01/11/11	12/05/25	0,507	18,899	19,493	19,485
97 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/25	3,545	110,938	117,087	117,097
98 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	100,919	104,638	104,383
99 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	106,688	109,652	109,550
100 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	25/12/25	8,186	115,144	116,954	117,097
101 UBCI-FCP CEA	UNION CAPITAL	22/09/14	17/04/25	3,885	124,419	129,234	129,630
102 FCP SMART CEA	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	03/04/25	0,228	15,229	15,711	15,698
103 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	02/02/26	5,861	124,480	125,111	125,525
104 FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/25	1,500	102,736	107,427	107,477
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE							
105 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	30/05/25	2,899	139,211	144,929	145,464
106 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	193,080	208,149	206,613
107 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	29/05/25	7,550	192,130	200,007	203,902
108 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	4,407	242,027	247,462	249,885
109 MAC ÉQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	5,027	219,120	222,624	223,806
110 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	6,909	215,171	219,343	220,825
111 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	26/05/25	0,614	37,315	39,000	39,671
112 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	16/04/25	681,187	13 009,997	13 501,953	13 740,722
113 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	15/05/25	4,633	129,894	137,960	137,878
114 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	30/05/25	77,514	6 892,825	7 022,849	7 099,688
115 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	03/04/25	0,475	13,365	13,814	14,057
116 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/25	11,714	199,905	207,097	211,862
117 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	26/05/25	371,673	14 784,400	15 187,002	15 495,516
118 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	21/05/25	450,839	13 163,282	13 986,201	14 072,450
119 FCP JASMIN 2033	MALIXA BOURSE	13/03/23	28/04/25	752,405	11 616,258	12 055,625	12 249,036
120 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	16/04/25	677,813	12 861,389	13 355,400	13 607,380
121 FCP FUTURE10	MALIXA BOURSE	26/06/23	28/04/25	772,740	11 789,353	12 284,330	12 528,375
122 FCP PROSPER + CEA	BTK CONSEIL	12/02/24	29/05/25	0,478	13,205	14,014	14,391
123 MAC FCP DYNAMIQUE	MAC SA	13/05/24	16/04/25	1,113	132,793	137,954	140,200
124 FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	18/12/24	-	-	121,171	131,361	130,644
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE							
125 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/25	6,064	138,852	146,319	146,489
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE							
126 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	11/04/25	37,985	1 357,067	1 447,287	1 442,490

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du Collège Délégué
M. Hatem Smiri

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la modification de la dénomination sociale de la « Société Tunisienne d'Assurance Takaful -El Amana Takaful» en « Société Tunisienne d'Assurance Takaful - Al Baraka Assurances- » et le changement de son siège social, l'ouverture au public du FCPR NOUMOU ainsi que par la clôture de la liquidation de FCP IRADETT 50, FCP HELION SEPTIM et des deux Fonds Commun de Créances FCC BIAT-CREDIMMO 1 et FCC BIAT- CREDIMMO 2, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit:

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE***

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE

Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37, rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances MaghrebiaS.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghrebia Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue HédiKarray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard BejiCaid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19. BNA Assurances	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
20.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
21.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
22. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
23. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
24. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
25. Délice Holding	Immeuble Joumena, Zone d'activité Khreireddine , la Goulette 2060 Tunis	71 964 969
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle KalâaKébira -4060 Sousse-	73 342 036
28.Hannibal LeaseS.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
29. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688

30. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
31. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
32. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
33. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
34. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
35. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
36. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 MarkezSahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
37. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
38. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
39. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
41. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutualleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{eme} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
47. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	FondoukChoucha 2013 Ben Arous	71 381 222
48. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
49. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
50. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
51. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
52. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
53. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I 1080 Tunis-	71 189 200
54. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
55. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
56. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
57. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
58. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
59. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue HédiNouira -1001 TUNIS-	71 340 477
60. Société Tunisienne d>Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
61. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 1080 TUNIS-	71 713 100
62. Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
63. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
64. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, BirKassaa -BEN AROUS-	71 384 200
65. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
66. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650

67.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
68. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
69. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 132 000
70. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
71. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
72. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
73. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de KalaaKébira -4060 Sousse-	73 342 669
74. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
75.Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord -1003 Tunis-	71 186 825
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6.Arike El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
9.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises BFPME-	- 34, rue HédiKarray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
10.Banque Franco-Tunisienne "BFT"- En Liquidation -	Rue AboubakrEchahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
11.Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
12.Banque Tuniso-Koweitienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
13.Banque Tuniso-Lybienne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord – 1082	71 901 350
14.Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
15.BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Nouira, 8 ^{ème} étage -1001 TUNIS-	70 241 402
16.Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
17. Centre Financier aux Entrepreneurs (CFE)-Tunisie « DAAM Tamweel »	30, Rue Socrate - Zone d'Activité Kheireddine - 2060 Lac 3, Tunis.	70 100 600
18.Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19.Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20.Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21.Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22.Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24.Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26.Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27.ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221

28.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
29.ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
30.Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
31.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
32.Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
33.Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
34.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
35. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
36.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
37.Loan and Investment Co	Avenue OuledHaffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
38.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
39. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha TaksimEnnasim -1002 Tunis	71 950 800
40. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
41. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
42.QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
43.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue HédiNouiraAiana	71 810 750
44.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
45.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
46. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Feja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
47. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
48. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
49. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
50.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
51. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
52.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue BirChallouf -8000 Nabeul-	72 285 330
53.Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
54.Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
55.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Bâtiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
56. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
57. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue TaïbMhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
58. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
59.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
61.Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
63.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211

66.Société Immobilière et Touristique -SIT-	42, rue Mendes France -5100 Mahdia-	73 680 274
67.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
72.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
75.Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International «SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
76.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
77. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue MajidaBouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
78. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
79.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
80.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
81.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 287 000
82. Société Régionale de Transport Jendouba	Avenue 9 Avril 1938 -8100 Jendouba-	78 600 690
83. Société Régionale de Transport de Kairouan	Avenue Assad Ibn Fourat BP 35 -3100 kairouan	70 241 180
84. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
85.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
86.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
87.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
88.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
89.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
90.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
91.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
92.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	31 384 001
93.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
94.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
95.Société Tunisienne d'Assurance Takaful -Al Baraka Assurances-	59, Avenue Alain Savary -1002 Tunis-	70 015 151
96.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
97.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"- En Liquidation -	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
98.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
99. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
100.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
101.Société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	36, Rue Hédi Chaker – La Goulette-	71 735 080
102.Société Unionde Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 115

103.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
104.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendes France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903
105.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
106.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 243 000
107. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
108. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
109.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	71 234 115
110.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AFC AMANETT SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI PREMIUM SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
14	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP BNA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
29	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
30	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
31	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
32	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
33	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
34	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
36	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
37	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
38	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis

44	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	FCP HELION SEPTIM III	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
46	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
47	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO- SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
51	FCP LEPTIS OBLIGATIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
52	FCP LEPTIS OBLIGATIRE CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
53	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
56	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
57	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
61	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
63	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
65	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
76	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
79	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
80	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT - CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
81	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
82	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
83	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
84	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	MAC FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
86	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
88	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
94	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
95	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
96	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
97	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis

98	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
99	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
100	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
101	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
102	SICAV CAPITALISATION PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
103	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
106	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
108	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
113	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
114	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
116	STRATEGIE HIGH YIELD SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
117	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
118	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
119	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AUTO GEREE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH - DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
120	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
121	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
122	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
123	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

124	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
125	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
126	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

	Dénomination du Fonds d'Amorçage	Gestionnaire	Adresse
1	FA PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FA CAPITALEASE SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	FA STARTUP FACTORY SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	FA SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FA CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	FA ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	FA CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	FA START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
9	FA HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* FA en liquidation

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

	Dénomination du Fonds Commun de Placement à Risque	Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR *	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11ème étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONP *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

9	FCPR SNCPA *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FCPR CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR MAX-ESPOIR *	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
17	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
20	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
21	FCPR SWING*	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El MateriMutuelleville, 1002 Tunis
22	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
23	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
25	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
26	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
27	FCPR INTILAQFOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIII	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
32	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
33	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis

34	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
35	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
37	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
39	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
40	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
41	FCPR SWING 2	CAPSACAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutualleville, 1002-Tunis
42	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
43	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
44	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
45	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
46	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
49	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
50	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
51	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
52	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
54	FCPR SWING 3	CAPSACAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutualleville, 1002-Tunis
55	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
56	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
57	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
58	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis

59	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
60	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
61	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
62	FCPR SMART TURN AROUND	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar, Belvédère, 1002-Tunis
63	FCPR MOURAFIK IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
64	FCPR MAXULA EQUITY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
65	FCPR STRATEGY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
66	FCPR IKLAA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
67	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
68	FCPR NOUMOU	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis

* FCPR en liquidation

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS ET DES COMPARTIMENTS DE FIS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	Compartiment 1 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	Compartiment 2 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
4	Compartiment C1 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
5	Compartiment C2 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
9	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
10	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
11	Compartiment FIS NEXT CAP 1 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

12	Compartiment FIS NEXT CAP 2 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
13	Compartiment NEW ERA LOCAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
14	Compartiment NEW ERA INTERNATIONAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
15	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Dinars du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
16	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Euros du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
17	Compartiment TSF II LOCAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis
18	Compartiment TSF II INTERNATIONAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

بلاغ الشركات

معلومات ما بعد الجلسة العامة العادية

البنك التونسي السعودي

المقر الاجتماعي: 32، نهج الماء الحار، تونس

إثر انعقاد الجلسة العامة العادية بتاريخ 8 جانفي 2026 ينشر البنك التونسي السعودي ما يلي:

- القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية
- الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية.
- قائمة تطور الأموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص النتيجة المحاسبية.
- قائمة أعضاء مجلس الإدارة

1. القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية:

اللائحة الأولى:

يشهد المساهمون المجتمعون أن الجمعية العامة العادية تتعقد، لاعتبارات استثنائية، في موعد متاخر عن التاريخ المحدد طبقا للتراتيب والقوانين الجاري بها العمل. ولكن بحكم أن هذا التاريخ لا يضر بمصالحهم فإنهم يبرؤون ذمة أعضاء مجلس الإدارة ويقرّون بشرعية هذا الاجتماع وبما يترتب عنه من قرارات.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

اللائحة الثانية:

إن الجلسة العامة العادية، بعد اطلاعها على تقرير مجلس الإدارة حول أنشطة "البنك التونسي السعودي" خلال السنة المالية 2024 وعلى القوائم المالية المختومة في 31/12/2024 وعلى التقرير العام لمراقبي الحسابات حول القوائم المالية للبنك، تصادق على القوائم المالية للبنك المتعلقة بالسنة المالية المنتهية في 31 ديسمبر 2024 كما وقع ضبطها من قبل مجلس الإدارة.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

اللائحة الثالثة:

إن الجلسة العامة العادية، وبعد الاستماع إلى التقرير الخاص لمراقبي الحسابات للسنة المالية المختومة في 31 ديسمبر 2024، تصادق على الاتفاقيات القانونية المذكورة بالتقرير والمنصوص عليها بالفصل 200 والالفصل الذي تليه وبالفصل 475 من مجلة الشركات التجارية وبالالفصل 43 و62 من القانون عدد 2016-48 المتعلق بالبنوك والمؤسسات المالية.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

اللائحة الرابعة:

إن الجلسة العامة العادية، بعد اطلاعها على القوائم المالية المجمعة المختومة في 31/12/2024 وعلى تقرير مراقبي الحسابات حول القوائم المالية المجمعة لمجموعة البنك، تصادق على القوائم المالية المجمعة لمجموعة

البنك التونسي السعودي المتعلقة بالسنة المالية المنتهية في 31 ديسمبر 2024 كما وقع ضبطها من قبل مجلس الإدارة.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

اللائحة الخامسة:

تبرئ الجلسة العامة العاديّة ذمّة أعضاء مجلس الإدارة إبراء تاماً وكمالاً وبدون تحفظ أو شرط في خصوص ممارسة مهامّهم في مجلس الإدارة وعن نتائج أعمالهم بالنسبة للسنة المالية المنتهية في 31 ديسمبر 2024.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

اللائحة السادسة:

تقرّر الجلسة العامة العاديّة تخصيص النتيجة الصافية للسنة المالية 2024 البالغة (81 102 408,797) دينار على النحو التالي:

مجموع الخسائر المرحلّة	-228 695 501,008
التغييرات المحاسبية في 2024/12/31	464,736
مجموع الخسائر المرحلّة في 2024/12/31	-228 695 036,272
النتيجة المحاسبية الخامّة:	-80 832 092,903
الضريبة على النتيجة:	-270 315,894
النتيجة الصافية:	-81 102 408,797
مجموع الخسائر المرحلّة بعد التخصيص:	-309 797 445,069

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

اللائحة السابعة:

طبقاً للفصل 29 من القانون الأساسي للبنك التونسي السعودي، تقرّر الجلسة العامة العاديّة:

❶ ضبط المبلغ الجميّ لمّنح بدل حضور مجلس الإدارة بـ 6600 دينار بعد الخصم من الضرائب بالنسبة لكل عضو وذلك بالنسبة للسنة المالية 2025.

❷ منح مكافأة بمبلغ 2.000 دينار بعد الخصم من الضرائب لكلّ عضو عن كلّ اجتماع للجنة التدقّيق، ولجنة المخاطر، ولجنة التعيينات والتأجير، بالنسبة للسنة المالية 2025.

تفتّت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

اللائحة الثامنة:

أخذت الجلسة العامة العاديّة علمًا باستقالة العضو المستقلة من الجانب التونسي، السيدة لبنى الفقي، المقدمة بتاريخ 28 جويلية 2025 ، وبمصادقة مجلس الإدارة على هذه الإسقافلة ، ولا ترى الجلسة العامة العاديّة مانعاً في ذلك.

وطبقاً لأحكام الفصل 19 من القانون الأساسي للبنك التونسي السعودي، تصادق الجلسة العامة العاديّة على تعيين كلّ من:

- السيد يونس بن سعيد باطوق عضواً مستقلاً بمجلس إدارة البنك تنتهي مدة نيابته عند انعقاد الجلسة العامة العادية التي ستنتهي في حسابات السنة المالية 2027 قابلة للتجديد مرّة واحدة.
- السيد محمد بالرایس عضواً مستقلاً بمجلس إدارة البنك تنتهي مدة نيابته عند انعقاد الجلسة العامة العادية التي ستنتهي في حسابات السنة المالية 2027 قابلة للتجديد مرّة واحدة.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

اللائحة التاسعة:

طبقاً لأحكام الفصل 19 من القانون الأساسي للبنك التونسي السعودي، تصادق الجلسة العامة العادية على تعيين السادة الآتي ذكرهم أعضاء مجلس الإدارة لمدة ثلاث سنوات تنتهي عند انعقاد الجمعية العامة العادية التي ستنتهي في حسابات السنة المالية 2027.

- السيد إيهاب بن يوسف لنجاوي
- السيد عمر بن محمد هاشم
- السيد ميسّر بن أنور نوبلاتي
- السيد طارق بن محسون جلال
- السيد إياد بن أسامة العثمان
- السيد عمر بوزوادة
- السيدة فتحية الغربي
- السيدة سهام الوسلاطي
- السيد فتحي بالعوايد

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

اللائحة العاشرة:

إنّ الجلسة العامة العادية للبنك أخذت علماً بالمسؤوليات والمهام التي يضطلع بها رئيس المجلس وأعضاء مجلس الإدارة لدى شركات أخرى كوكيل أو عضو في مجلس إدارة أو رئيس مدير عام أو عضو في هيئة إدارة جماعية أو مجلس مراقبة، وذلك تطبيقاً لأحكام الفصل 192 من مجلة الشركات التجارية.

اللائحة الحادية عشر:

تفوّض الجلسة العامة العادية للممثل القانوني للبنك أو من ينوبه القيام بجميع إجراءات التسجيل والنشر.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

2. الموازنة بعد تخصيص النتيجة

(En milliers de Dinars Tunisiens)

ACTIFS	déc-24	déc-23
Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	28 155	26 127
Créances sur les établissements bancaires	77 169	83 860
Créances sur la clientèle	497 627	572 609
Portefeuille commercial	220 578	185 193
Portefeuille d'investissement	78 103	61 428
Valeurs immobilisées	9 952	10 814
Autres actifs	38 352	35 483
TOTAL ACTIF	<u>949 936</u>	<u>975 514</u>
PASSIF		
Banque Centrale et CCP	32 050	48 054
Dépôts et Avoirs des Etab. Bancaires et Financiers	11 195	50 136
Dépôts de la clientèle	878 513	788 876
Emprunts et ressources spéciales	88 248	72 559
Autres passifs	66 446	61 303
Total passif	<u>1 076 452</u>	<u>1 020 928</u>
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	100 000	100 000
Réserves	83 282	83 282
Résultats reportés	-309 798	-228 696
Résultat de l'exercice (avant modification comptable)		
Effet de modification comptable		
Total capitaux propres	<u>-126 516</u>	<u>-45 414</u>
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	<u>949 936</u>	<u>975 514</u>

3. قائمة تطور الأموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص النتيجة

En milliers de Dinars Tunisiens

	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve pour réinvest exonéré disponible	Réserve pour réinvest exonéré indisponibl e	Réserve à régime spécial	Réserve sur fond social	Réserve à régime spécial devenue disponible	Modifications comptables	Autres réserves	Amortissements différés	Résultats reportés	Résultat en instance d'affectation	Résultats de l'exercice	Total
Résultat exercice 2023																
Solde au 31/12/2023 avant affectation	100 000	0	14 320	0	0	0	27 719	2 543	0	-2 445	38 700	-8 973	-143 392		-73 887	-45 414
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 05/02/2025												-2 231	-71 656		73 887	
Dividendes distribués		0														
Solde au 31/12/2023 après affectation	100 000	0	14 320	0	0	0	27 719	2 543	0	-2 445	38 700	-11 203	-215 047		0	-45 414
Résultat exercice 2024																
Solde au 31/12/2024 avant affectation	100 000	0	14 320	0	0	0	27 719	2 543	0	-2 445	38 700	-11 203	-215 047		-81 102	-126 516
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 08/01/2026										0		-2 314	-78 788		81 102	
Dividendes distribués		0														
Solde au 31/12/2024 après affectation	100 000		14 320	0	0	0	27 719	2 543	0	-2 444	38 700	-13 518	-293 835	0	0	-126 516

4. قائمة أعضاء مجلس الإدارة

Nom	Durée du mandant	Mandat	Fonction actuelle	Dernier poste occupé dans le groupe TSB
Iheb Ben Youssef linjawi	3 ans	2025-2026 & 2027	المدير التنفيذي لشركة الخليج العامة للتأمين التعاوني	Président du conseil d'administration Saoudien
Tarek Ben Mabsoun Jalal	3 ans	2025-2026 & 2027	المدير التنفيذي لاتحاد التنمية السعودي تونس المدير التنفيذي لمنتزه ضفاف فرطاج تونس	Administrateur Saoudien
Meyessar BEN ANWAR NOWAILATI	3 ans	2025-2026 & 2027	مدير شركة مزار العالمية للمقاولات	Administrateur Saoudien
Omar BEN Mohamed AL HACHEM	3 ans	2025-2026 & 2027	Directeur du Contrôle des Assurances Fond Monétaire Arabe (Royaume d'Arabie Saoudite)	Administrateur Saoudien
Iyed Ben Oussama El Othman	3 ans	2025-2026 & 2027	بنك مسؤول الشؤون القانونية والحكمة الإنماء الرياضي العربي السعودية	Administrateur Saoudien
Omar BOUZAOUDA	3 ans	2025-2026 & 2027	Directeur Général de l'Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation « APII »	Administrateur Tunisien
Fatiha EL GHARBI	3 ans	2025-2026 & 2027	Directrice Générale des Impôts au Ministère des Finances de la république Tunisienne	Administrateur Tunisien
Sihem OUESLATI	3 ans	2025-2026 & 2027	كاتب عام وزارة الفلاحة والموارد المائية والصيد البحري منذ 24 نوفمبر 2023	Administrateur Tunisien
Dorsaf IKOUAIS	3 ans	2023-2024 & 2025	رئيسة الهيئة العامة للتصرف في ميزانية الدولة بوزارة المالية للجمهورية التونسية	Administrateur Tunisien
Fethi Belaweid	3 ans	2025-2026 & 2027	منقذ رئيس للمصالح المالية بوزارة المالية	Administrateur Tunisien
Younes Ben Said Batouk	3 ans	2025-2026 & 2027	المدير المالي / القائم بأعمال رئيس بالشركة الوطنية الاستراتيجية المؤسسية لخدمات التسجيل العقاري المملكة العربية السعودية	Membre indépendant du conseil d'administration Royaume d'Arabie Saoudite
Mohamed Berraies	3 ans	2025-2026 & 2027	إطار متلاعِد من بنك عمومي	Membre indépendant du conseil d'administration République Tunisienne

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire Subordonné « BTK LEASING SUBORDONNE 2026-1 »

Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société BTK Leasing, réunie le **07/04/2025**, a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés en une ou plusieurs tranches d'un montant maximum de 80 Millions de Dinars à compter de la date de l'AGO et ce, jusqu'au 31/12/2026.

L'Assemblé Générale Ordinaire a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions pour chaque émission d'emprunt obligataire et d'effectuer toutes les formalités nécessaires à leurs émissions.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la société, réuni le **13/01/2026**, a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné «BTK Leasing Subordonné 2026-1» d'un montant de 50 millions de dinars par Appel Public à l'Epargne selon les conditions et modalités fixées comme suit :

Catégorie	Durée	Montant en Dinars	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
A	5 ans	30 000 000	Fixe : 9,00%	Annuel constant par 1/5 ^{ème}
B	5 ans	20 000 000	Variable : TMM + 1,75%	Annuel constant par 1/5 ^{ème}

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant :

L'emprunt obligataire subordonné « **BTK LEASING SUBORDONNE 2026-1** » est d'un montant de 50 000 000 de dinars, divisé en 500 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt subordonné « **BTK LEASING SUBORDONNE 2026-1** » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions au présent emprunt subordonné seront ouvertes le **17/02/2026** et clôturées au plus tard le **17/03/2026**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant de l'émission (50 000 000 de dinars) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt subordonné reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive (cf. notation de l'émission).

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit 500 000 obligations subordonnées.

En cas de non placement intégral de l'émission au **17/03/2026**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la BTK LEASING.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **17/02/2026** auprès de BTK Conseil, intermédiaire en bourse sis au 10 bis, Avenue Mohamed V - 1001 Tunis et des autres intermédiaires en bourse.

But de l'émission :

BTK LEASING, de par son statut d'établissement financier est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie.

A ce titre, la BTK Leasing a décidé d'émettre cet emprunt obligataire subordonné dans le cadre d'une stratégie visant à renforcer davantage ses fonds propres nets afin de soutenir son développement.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

- **Dénomination de l'emprunt** : « BTK LEASING SUBORDONNE 2026-1 ».
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des titres** : Nominative.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).

Modalités et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (BTK Conseil - intermédiaire en bourse). L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi ainsi que la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

Législation sous laquelle les titres sont créés : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit le Code des Sociétés Commerciales : Livre 4, Titre 1, Sous-titre 5, Chapitre 3 : Des obligations.

Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques N°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement :

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt subordonné portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/03/2026**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **17/03/2026**.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt obligataire subordonné seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

Taux fixe : Taux annuel brut de **9,00%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+1,75%** brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **175** points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **mars** de l'année **N-1** au mois de **février** de l'année **N**.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de **20 dinars** par obligation subordonnée, soit le un cinquième de la valeur nominale.

Cet amortissement commencera à la première année pour les deux catégories A et B, soit le **17/03/2027**.

L'emprunt subordonnée sera amorti en totalité le **17/03/2031** pour les deux catégories A et B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation subordonnée.

Paiement :

Les intérêts sont payés à terme échu le **17 mars** de chaque année pour les deux catégories A et B.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **17/03/2027** pour les deux catégories A et B.

La dernière échéance est prévue pour le **17/03/2031** pour les deux catégories A et B.

Le paiement des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel (Catégorie A : souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt subordonné est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Pour les obligations subordonnées de la catégorie A, ce taux est de **9,00%** l'an.

Marge actuarielle (Catégorie B : souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt subordonnée à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de **décembre 2025 à titre indicatif**, qui est égale à **7,61%** et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **9,36%**.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **1,75%** l'an pour la catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**Durée totale :**

Les obligations subordonnées de l'emprunt «BTK LEASING SUBORDONNE 2026-1» sont émises sur une durée de **5 ans** pour les deux catégories A et B.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les deux catégories A et B.

Duration de l'emprunt (Catégorie A : souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation subordonnée correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations subordonnées de la catégorie A de cet emprunt est de **2,690 années**.

Rang de la créance et maintien de l'emprunt à son rang :

Rang de créance : En cas de liquidation de BTK LEASING, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence « BTK LEASING 2025 ».

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales. Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang : L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est assorti d'aucune garantie.

Notation de la société :

En date du **18/12/2025**, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à la BTK Leasing à « **BB(tun)** » avec perspective d'évolution stable et la note nationale à court terme à « **B(tun)** ».

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation :

<https://www.fitchratings.com/entity/arab-international-lease-85292276>

Notation de l'émission :

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du **20/01/2026**, une notation provisoire à long terme « **B+ (EXP) (tun)** » à l'emprunt obligataire subordonné « **BTK LEASING SUBORDONNE 2026-1** ».

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com.

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en Bourse BTK Conseil, en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné « BTK LEASING SUBORDONNE 2026-1 » est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à tout investisseur intéressé aux guichets de la BTK Conseil, intermédiaire en Bourse sis à l'Immeuble BTK, 10 bis, Avenue Mohamed V -1001- Tunis et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des obligataires subordonnés :

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle Assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts des obligations subordonnées demeurent soumis aux dispositions du Code de l'impôt sur le Revenu des Personnes Physiques et de l'impôt sur les Sociétés, ses textes d'application et textes connexes ainsi qu'aux dispositions du code de la TVA, régissant la fiscalité de ces revenus.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires subordonnés :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires subordonnés de l'emprunt obligataire « **BTK LEASING 2026-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BTK Conseil, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

Marché des titres :

Les actions de la BTK LEASING sont négociables sur le marché hors cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Il existe un emprunt obligataire subordonné en cours, émis par BTK Leasing négociable sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, il s'agit de « **BTK LEASING SUBORDONNE 2025-1** », émis par Appel Public à l'Epargne pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 9,4% et TMM+2,25%.

Par ailleurs, il n'existe pas des titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné, BTK LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, BTK Conseil de demander l'admission de l'emprunt obligataire subordonné « **BTK LEASING SUBORDONNE 2026-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

BTK LEASING s'engage, dès la clôture des souscriptions à l'emprunt obligataire subordonné « **BTK LEASING SUBORDONNE 2026-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

Nature du titre :

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (Clause de subordination telle que définie dans le paragraphe « Rang de créance »).

Qualité de crédit de l'émetteur :

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Le marché secondaire :

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les

investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **30/01/2026** sous le **n°26/1170**, du document de référence « BTK LEASING 2025 » enregistré auprès du CMF en date du **14/08/2025** sous le **n°25/005** et de son actualisation enregistrée auprès du CMF en date du **30/01/2026** sous le **n°25/005/A001**.

La note d'opération ainsi, le document de référence « BTK LEASING 2025 » ainsi que son actualisation, sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de BTK LEASING –11 Rue Hédi Nouira -1001- TUNIS ; de la BTK Conseil intermédiaire en bourse – Immeuble BTK - 10 bis Avenue Mohamed V -1001- Tunis et sur le site Internet du CMF : www.cmf.tn

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire « Taysir 2026-1 »

Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société Taysir Microfinance réunie en date du **26/09/2025** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires dans la limite d'un montant maximum de 200 millions de dinars, dans un délai de trois ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions des émissions envisagées.

L'Assemblée Générale Ordinaire a également autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions de l'emprunt.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **09/01/2026** a approuvé l'émission d'un emprunt obligataire par appel public à l'épargne « **Taysir 2026-1** » selon les conditions suivantes :

Montant : 50 millions de dinars, susceptible d'être porté à 60 millions de dinars

Taux d'intérêts :

- Taux variable : TMM+1,5% brut l'an au minimum et TMM+4% brut l'an au maximum ;
- Taux fixe : au minimum 8% brut l'an et au maximum 11,5% brut l'an ;

Durée : de 5 à 10 ans

Le Conseil d'Administration a également délégué à la Direction Générale les pouvoirs de fixer les conditions définitives de l'emprunt, notamment le taux et la durée, à la veille de l'émission selon les conditions de marché prévalant à cette date.

A cet effet, la Direction Générale a fixé la durée et les taux d'intérêt de l'emprunt comme suit :

- Taux fixe de 9,40% brut l'an sur 5 ans ;
et/ou
- Taux variable de TMM + 2,40% brut l'an sur 5 ans.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant :

L'emprunt obligataire « Taysir 2026-1 » est d'un montant de 50 millions de dinars, susceptible d'être porté à 60 millions de dinars, divisé en 500 000 obligations, susceptibles d'être portées à 600 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « Taysir 2026-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le **11/02/2026** et clôturées sans préavis au plus tard le **10/04/2026**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (60 000 000 DT) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 600 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 50 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/04/2026**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 50 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/04/2026**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **17/04/2026** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **11/02/2026** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, La Marsa, Les Berges du Lac II, Menzeh 6, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission :

Cette émission obligataire permettra à l'institution de consolider ses ressources à moyen et long terme, ayant pour finalité de financer son activité de microfinance.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

- **Dénomination de l'emprunt :** « Taysir 2026-1 ».
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Nominative.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 des obligations.
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par **Tunisie Valeurs**, mentionnant le taux d'intérêt choisi ainsi que la quantité y afférente.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/04/2026**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **10/04/2026** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés comme suit :

- Taux fixe sur 5 ans : Taux annuel brut de **9,40%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Taux variable sur 5 ans : **Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,40%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 240 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois de mars de l'année N.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **10 avril** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **10/04/2027**.

La dernière échéance est prévue pour le **10/04/2031**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la 1^{ère} année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **10/04/2031**.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

➤ Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 9,40% l'an.

➤ Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de décembre 2025 à titre indicatif, qui est égale à 7,6125% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,0125%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,40% et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

➤ Durée totale :

Les obligations du présent emprunt obligataire sont émises pour une durée de **5 ans**.

➤ Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour les obligations du présent emprunt.

➤ Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration est de **2,678 années** pour les obligations du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.

Notation de la société :

En octobre 2025, l'agence de notation internationale spécialisée dans le secteur de la microfinance MicroRate a procédé à la notation institutionnelle de la société « Taysir Microfinance », lui attribuant la note « **β+** » à long terme. La perspective de la note est **stable**.

Ci-après le lien de MicroRate relatif à cette notation :

<https://microrate.odoo.com/documents/R1QsxtFmRgWYTONdBE1qMwo1d9>

Notation de l'émission :

L'agence de notation MicroRate a attribué en date du **14 janvier 2026** une notation à long terme « **BBB-** » avec perspective **stable** selon l'échelle locale tunisienne à l'emprunt obligataire « **Taysir 2026-1** ».

La notation **BBB** est attribuée aux émissions dont la probabilité de conformité de paiement est suffisante pour détenir une note qualité d'investissement. Cette note indique que l'émission est quelque peu sensible aux conditions de son environnement, bien que présentant une qualité de crédit acceptable.

La notation est présentée avec l'ajout du signe **moins (-)** signifiant une condition pire au sein de la même catégorie de notation.

Ci-après le lien de MicroRate relatif à cette notation :

[https://admin.microrate.com/assets/c80db521-28aa-4392-80ec-f9c955efcf60/TAYSIR0625%20FINAL%20FRENCH%20CREDIT%20SUMMARY\(2026%20Update\).pdf](https://admin.microrate.com/assets/c80db521-28aa-4392-80ec-f9c955efcf60/TAYSIR0625%20FINAL%20FRENCH%20CREDIT%20SUMMARY(2026%20Update).pdf)

Mode de placement :

L'emprunt obligataire « Taysir 2026-1 » est émis par **Appel Public à l'Épargne**. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à tout investisseur intéressé aux guichets de **TUNISIE VALEURS** (Agence Tunis Centre Urbain Nord, La Marsa, Les Berges du Lac II, Menzeh 6, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax) et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des obligataires :

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle Assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts des obligations demeurent soumis aux dispositions du Code de l'impôt sur le Revenu des Personnes Physiques et de l'impôt sur les Sociétés, ses textes d'application et textes connexes ainsi qu'aux dispositions du code de la TVA, régissant la fiscalité de ces revenus.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligataires de l'emprunt « **Taysir 2026-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **TUNISIE CLEARING**. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres :

Les actions de la société « Taysir Microfinance » ne sont négociées ni sur le marché local ni à l'étranger.

Il existe un (1) emprunt obligataire en cours émis par Appel Public à l'Epargne et coté sur le marché obligataire.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, Taysir Microfinance s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse **TUNISIE VALEURS** de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « **Taysir 2026-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Taysir Microfinance s'engage, dès la clôture de l'emprunt « **Taysir 2026-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de **TUNISIE CLEARING** en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

La souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à des taux fixes.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **27/01/2026** sous le **n°26/1169** et du document de référence «Taysir Microfinanciel 2026» enregistré auprès du CMF en date du **27/01/2026** sous le **n°26/001**.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de Taysir Microfinance, 2, Place Mendès France – Mutuelleville – 1082 Tunis, TUNISIE VALEURS, Intermédiaire en Bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

SICAV CAPITALISATION PLUS
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2025

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 DECEMBRE 2025

Introduction

En exécution de la mission de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « SICAV CAPITALISATION PLUS » pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2025, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de **143 222 552 dinars**, un actif net de **143 153 261 dinars** et un bénéfice de la période de **3 028 405 Dinars**.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SICAV CAPITALISATION PLUS » comprenant le bilan au 31 Décembre 2025, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière trimestrielle accomplie par l'auditeur indépendant de l'entité ».

Un examen limité d'informations financières trimestrielle consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SICAV CAPITALISATION PLUS » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 2.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « SICAV CAPITALISATION PLUS » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 27 janvier 2026

Le Commissaire Aux Comptes

ORGANISATION AUDIT

Monoom Ben Ahmed

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2025
 (Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2025	31/12/2024
Portefeuille-titres	3	<u>106 950 135</u>	0
Obligations et valeurs assimilées		106 950 135	0
Placements monétaires et disponibilités	4	<u>36 272 417</u>	<u>53 787 216</u>
Placements monétaires		36 271 882	53 787 022
Disponibilités		535	194
Créances d'exploitation		<u>0</u>	<u>0</u>
TOTAL ACTIF		<u>143 222 552</u>	<u>53 787 216</u>
 PASSIF			
Autres créateurs divers	5	<u>69 291</u>	<u>17 847</u>
TOTAL PASSIF		<u>69 291</u>	<u>17 847</u>
 ACTIF NET			
Capital	10	134 154 955	53 446 500
Sommes distribuables		8 998 306	322 870
Sommes distribuables des exercices antérieurs		0	0
Sommes distribuables de la période		8 998 306	322 870
ACTIF NET		<u>143 153 261</u>	<u>53 769 370</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>143 222 552</u>	<u>53 787 216</u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Note	Période du 01/10 Au 31/12/2025	Période du 01/01 Au 31/12/2025	Période du 04/12 Au 31/12/2024
Revenus du portefeuille-titres	6	1 831 121	4 963 342
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 831 121	4 963 342
Revenus des placements monétaires	7	1 636 658	6 512 148
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		3 467 779	11 475 490
Charges de gestion des placements	8	(378 376)	(1 223 565)
REVENU NET DES PLACEMENTS		3 089 403	10 251 925
Autres produits		0	19
Autres charges d'exploitation	9	(60 998)	(202 622)
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 028 405	10 049 322
Régularisation du résultat d'exploitation		(2 515 485)	(1 051 016)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		512 920	8 998 306
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		2 515 485	303 125
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		0	0
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		0	0
Frais de négociation de titres		0	(23 327)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		3 028 405	10 025 995
			625 994

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
 (Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/10 au 31/12/2025	Période du 01/01 au 31/12/2025	Période du 04/12 au 31/12/2024
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	3 028 405	10 025 995	625 994
Résultat d'exploitation	3 028 405	10 049 322	625 994
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0	0	0
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0	0	0
Frais de négociation de titres	0	(23 327)	0
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0	0	0
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(36 771 552)	79 357 896	52 143 375
Souscriptions	99 526 649	394 875 904	153 220 630
- Capital	93 414 700	380 665 300	152 924 600
- Régularisation des sommes non distribuables	17 975	112 635	0
- Régularisation des sommes distribuables	6 093 974	14 097 969	296 030
Rachats	(136 298 201)	(315 518 008)	(101 077 255)
- Capital	(127 460 400)	(300 750 700)	(100 478 100)
- Régularisation des sommes non distribuables	(54 514)	(101 009)	0
- Régularisation des sommes distribuables	(8 783 287)	(14 666 299)	(599 155)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(33 743 147)	89 383 891	52 769 370
ACTIF NET			
En début de période	176 896 408	53 769 370	1 000 000
En fin de période	143 153 261	143 153 261	53 769 370
NOMBRE D'ACTIONS			
En début de période	1 674 068	534 465	10 000
En fin de période	1 333 611	1 333 611	534 465
VALEUR LIQUIDATIVE	107,343	107,343	100,604
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	6,29%	6,70%	7,90%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
Arrêtées au 31/12/2025
(Unité en Dinars Tunisiens)

PRESENTATION DE LA SOCIETE

NOTE 1 : CREATION ET ACTIVITE :

La SICAV CAPITALISATION PLUS est une Société Anonyme créée le 25 mars 2024, et l'ouverture au public a eu lieu en date du 4 décembre 2024.

Il s'agit d'un OPCVM obligataire de type capitalisation régi par les dispositions de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 (JORT n°59 du 24 Juillet 2001). La société a pour objet unique la gestion de portefeuille de valeurs mobilières constitué par utilisation de ses fonds propres. La société s'intéresse particulièrement aux emprunts d'Etat et de collectivités, aux obligations et d'une manière générale aux placements à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV CAPITALISATION PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de SICAV CAPITALISATION PLUS est confiée à la SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE, le dépositaire étant la BANQUE DE TUNISIE.

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

1. RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2025 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers inclus dans la situation trimestrielle sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en BTA, et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Évaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société SICAV CAPITALISATION PLUS figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués au 31 décembre 2025 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

2.3. Évaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'acquisition du titre cédé constitue selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'acquisition des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Opérations de pensions livrées

Titres mis en Pension :

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ». La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension. Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées. Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ». Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus des prises en pension ».

3 - NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

Note 3 : Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève à 106 950 135 dinars au 31 décembre 2025 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Code ISIN	Nombre De titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif Net
OBLIGATIONS DE SOCIETES ET VALEURS ASSIMILEES		145 000	14 500 000	14 577 112	10,18%
* Obligations de sociétés					
- AMEN BANK SUB 2025-2 CAT B	TNA3Z7AYXXX2	45 000	4 500 000	4 534 319	3,17%
- Emprunt UBCI		100 000	10 000 000	10 042 793	7,02%
UBCI SUB 2025-1 CAT A	TNTWU2KQRW54	40 000	4 000 000	4 041 583	2,82%
UBCI SUB 2025-2 CAT C		60 000	6 000 000	6 001 210	4,19%
Titres émis par le Trésor et négociables Sur le marché financier		927 000	90 060 000	92 373 023	64,53%
* EMPRUNT NATIONAL		927 000	90 060 000	92 373 023	64,53%
Emp NATIONAL 2024 CAT B 1ère tranche	TN2781ZB9E10	175 000	17 500 000	18 726 963	13,08%
Emp NATIONAL 2024 CAT B 4ème tranche	TN9092FJVKK8	150 000	15 000 000	15 074 104	10,53%
Emp NATIONAL 2023 CAT B 4ème tranche	TNMCPXLL1EE2	70 000	7 000 000	7 033 185	4,91%
Emp NATIONAL 2023 CAT B 3ème tranche	TNRS9CVT3SJ7	400 000	40 000 000	40 882 191	28,56%
Emp NATIONAL 2022 CAT B 4ème tranche	TN7PM93UZP50	132 000	10 560 000	10 656 580	7,44%
TOTAL			104 560 000	106 950 135	74,71%

Note 4 : Placements monétaires et disponibilités

Les placements monétaires et disponibilités totalisent au 31 décembre 2025 un montant de 36 272 417 DT se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Code ISIN / Tenu chez la	Date D'acquisition	Nombre	Coût D'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif net
CERTIFICATS DE DEPOTS A MOINS D'UN AN BT			4 500	4 434 456	4 491 645	3,14%
(70 jours au taux de 8,25%)	TN6C0KPMGW56	28/10/2026	2 500	2 468 423	2 497 778	1,74%
(90 jours au taux de 8,49%)	TNSTQKANT8G8	14/10/2026	500	491 686	499 002	0,35%
(110 jours au taux de 8,49%)	TNI44VIF8ZH7	09/10/2026	1 000	979 772	995 312	0,70%
(60 jours au taux de 8,25%)	TN6C0KPMGW56	07/11/2026	500	494 575	499 553	0,35%
CREANCES SUR OPERATIONS DE PENSIONS LIVREES				9 699 948	9 731 320	6,80%
Prise en pension EMP NAT 2024 T3 TF BIAT du 26/12/2025 au 26/01/2026, taux de 8,25%				500 016	500 589	0,35%
Prise en pension EMP NAT 2024 T3 TF BIAT du 24/12/2025 au 23/01/2026, taux de 8,25%				2 200 084	2 203 613	1,54%
Prise en pension EMP NAT 2023 T3 TF BIAT du 22/12/2025 au 21/01/2026, taux de 8,25%				1 000 026	1 002 088	0,70%
Prise en pension EMP NAT 2024 T2 TF BIAT du 16/12/2025 au 15/01/2026, taux de 8,25%				1 000 093	1 003 531	0,70%
Prise en pension BTA Juillet 2032 7,5% AMEN BANK du 12/12/2025 au 10/06/2026, taux de 8,25%				4 999 729	5 021 499	3,51%
COMPTES A TERME A MOINS D'UN AN			13 581	13 581 000	13 671 917	9,55%
(95 jours au taux de TMM +0,76%)	La Banque de Tunisie	27/11/2025	1 572	1 572 000	1 581 665	1,10%
(94 jours au taux de TMM +0,76%)	La Banque de Tunisie	07/12/2025	2 443	2 443 000	2 453 602	1,71%
(97 jours au taux de TMM +0,76%)	La Banque de Tunisie	04/11/2025	54	54 000	54 557	0,04%
(98 jours au taux de TMM +0,76%)	La Banque de Tunisie	03/11/2025	908	908 000	917 523	0,64%
(101 jours au taux de TMM +1%)	La Banque de Tunisie	03/10/2025	717	717 000	728 874	0,51%
(96 jours au taux de TMM +1%)	La Banque de Tunisie	12/10/2025	714	714 000	724 629	0,51%
(92 jours au taux de TMM +0,76%)	La Banque de Tunisie	14/12/2025	1 001	1 001 000	1 004 077	0,70%

(968 jours au taux de TMM +0,76%)	La Banque de Tunisie	10/12/2025	1 354	1 354 000	1 359 141	0,95%
(96 jours au taux de TMM +0,76%)	La Banque de Tunisie	10/12/2025	399	399 000	400 515	0,28%
(96 jours au taux de TMM +0,76%)	La Banque de Tunisie	16/11/2025	1 291	1 291 000	1 301 505	0,91%
(94 jours au taux de TMM +0,76%)	La Banque de Tunisie	21/11/2025	324	324 000	326 343	0,23%
(95 jours au taux de TMM +0,76%)	La Banque de Tunisie	20/11/2025	842	842 000	848 242	0,59%
(93 jours au taux de TMM +0,76%)	La Banque de Tunisie	21/12/2025	837	837 000	838 514	0,59%
(94 jours au taux de TMM +0,76%)	La Banque de Tunisie	23/11/2025	1 125	1 125 000	1 132 730	0,79%
COMPTE DE PLACEMENT (Banque de Tunisie)				8 377 000	8 377 000	5,85%
DISPONIBILITES					535	0,00%
TOTAL				36 092 404	36 272 417	25,34%

Note 5 : Autres créateurs divers

Le poste Autres créateurs divers totalise au 31 décembre 2025 un montant de 69 291 DT contre 17 847 DT au 31/12/2024 et se détaillent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Retenue à la source	37 897	5 950
Redevance CMF	16 216	7 790
TCL	2 879	1 327
Provision honoraires commissaire aux comptes	11 899	2 380
Provision honoraires PDG	400	400
TOTAL	69 291	17 847

Note 6 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 1 831 121 DT pour le 4ème trimestre de 2025, et se détaillent comme suit :

	Trimestre 4 2025	Période du 01/01 Au 31/12/2025	Période du 04/12 Au 31/12/2024
- Revenus des Emprunts Nationaux	1 720 583	4 852 804	0
- Revenus des obligations des sociétés	110 538	110 538	0
TOTAL	1 831 121	4 963 342	0

Note 7 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10 au 31/12/2025 à 1 636 658 DT, et se détaille ainsi :

	Trimestre 4 2025	Période du 01/01 Au 31/12/2025	Période du 04/12 Au 31/12/2024
Intérêts des certificats de dépôt	240 462	777 937	0
Intérêts des comptes à terme	262 907	701 048	0
Intérêts des comptes de placement	737 415	3 076 411	0
Revenus des prises en pension	395 874	1 956 752	697 392
TOTAL	1 636 658	6 512 148	697 392

Note 8 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/10 au 31/12/2025 à 378 376 DT et se détaillent ainsi :

	Trimestre 4 2025	Période du 01/01 Au 31/12/2025	Période du 04/12 Au 31/12/2024
Commission de dépôt (Banque de Tunisie)	-	-	-
Commission de gestion (Société de Bourse de Tunisie)	291 619	943 017	45 858
TOTAL	378 376	1 223 565	59 501

Note 9 : Autres charges d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10 au 31/12/2025 à 60 998 DT et se détaille ainsi :

	Trimestre 4 2025	Période du 01/01 Au 31/12/2025	Période du 04/12 Au 31/12/2024
Redevance CMF	48 511	157 415	7 790
TCL	8 487	28 079	1 327
Contribution sociale de solidarité	0	400	0
Rémunération d'intermédiaires et honoraires (CAC)	2 796	11 900	2 380
Rémunération de personnel (PDG)	1 200	4 800	400
Droit de timbre	2	6	0
Charges diverses	2	22	0
TOTAL	60 998	202 622	11 897

Note 10 : Capital

Capital au 31-12-2024

Montant	53 446 500
Nombre de titres	534 465
Nombre d'actionnaires	111

Souscriptions réalisées

Montant	380 665 300
Nombre de titres émis	3 806 653
Nombre d'actionnaires nouveaux	438

Rachats effectués

Montant	(300 750 700)
Nombre de titres rachetés	(3 007 507)
Nombre d'actionnaires sortants	(32)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0
Frais de négociation de titres	(23 327)
Réregularisation des sommes non distribuables	11 628
Résultats de l'exercice clos incorporés à la VL	600 543
Réregularisation du résultat incorporé à la V. L	205 011

Capital au 31-12-2025

Montant	134 154 955
Nombre de titres	1 333 611
Nombre d'actionnaires	517

11- AUTRES INFORMATIONS

Le gestionnaire (la Société de Bourse de Tunisie) perçoit une rémunération de 0,15% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement.

Le dépositaire (la Banque de Tunisie) perçoit une rémunération de 0,6% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement.

SICAV CROISSANCE
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2025

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 DECEMBRE 2025

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « SICAV–CROISSANCE » pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2025, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 22.319.145, un actif net de D : 22.294.408 et un bénéfice de la période de D : 825.312.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SICAV–CROISSANCE » comprenant le bilan au 31 Décembre 2025, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SICAV –CROISSANCE » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Tunis, le 19 janvier 2026

Le Commissaire Aux Comptes :

DELTA CONSULT

Said MALLEK

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2025
 (Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2025	31/12/2024
Portefeuille-titres			
Actions et droits rattachés	4	17 694 623	14 232 191
Obligations et valeurs assimilées		15 289 307	12 027 591
Titres OPCVM		1 510 076	1 590 075
		895 241	614 525
Placements monétaires et disponibilités		4 624 522	3 883 554
Placements monétaires	5	4 623 902	3 883 075
Disponibilités		620	479
Créances d'exploitation	6	-	500 000
TOTAL ACTIF		22 319 145	18 615 745
<hr/>			
PASSIF			
Autres créateurs divers	7	24 738	23 067
TOTAL PASSIF		24 738	23 067
<hr/>			
ACTIF NET			
Capital	8	21 267 112	17 644 882
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		36	20
Sommes distribuables de l'exercice en cours		1 027 261	947 775
ACTIF NET		22 294 408	18 592 677
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		22 319 145	18 615 745

ETAT DE RESULTAT
 (Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/10 au 31/12/2025	Période du 01/01 au 31/12/2025	Période du 01/10 au 31/12/2024	Période du 01/01 au 31/12/2024
Revenus du portefeuille-titres	9	26 721	928 603	29 195	916 023
Dividendes		-	816 986	-	804 219
Revenus des obligations et valeurs assimilées		26 721	111 617	29 195	111 804
Revenus des placements monétaires	10	57 519	238 057	59 411	223 858
Revenus des prises en pension	11	31 707	60 205	-	-
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		115 946	1 226 864	88 606	1 139 881
Charges de gestion des placements	12	(38 946)	(143 387)	(32 464)	(126 375)
REVENU NET DES PLACEMENTS		77 000	1 083 477	56 142	1 013 506
Autres charges	13	(12 093)	(47 719)	(10 457)	(43 904)
RESULTAT D'EXPLOITATION		64 907	1 035 758	45 685	969 602
Régularisation du résultat d'exploitation		(11 696)	(8 498)	1 159	(21 827)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		53 212	1 027 261	46 844	947 775
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		11 696	8 498	(1 159)	21 827
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		741 996	2 706 375	81 241	730 808
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres		20 873	153 445	14 871	166 698
Frais de négociation de titres		(2 464)	(2 890)	(246)	(1 583)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		825 312	3 892 688	141 550	1 865 525

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/10 au 31/12/2025	Période du 01/01 au 31/12/2025	Période du 01/10 au 31/12/2024	Période du 01/01 au 31/12/2024
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	825 312	3 892 688	141 550	1 865 525
Résultat d'exploitation	64 907	1 035 758	45 685	969 602
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	741 996	2 706 375	81 241	730 808
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	20 873	153 445	14 871	166 698
Frais de négociation de titres	(2 464)	(2 890)	(246)	(1 583)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	(945 519)	-	(826 076)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(252 155)	754 561	22 820	63 287
Souscriptions				
- Capital	6 490 563	7 887 551	33 366	931 087
- Régularisation des sommes non distribuables	942 406	1 028 064	1 550	9 141
- Régularisation des sommes distribuables	359 105	380 259	1 867	7 541
Rachats				
- Capital	(6 699 646)	(7 162 879)	(12 591)	(833 194)
- Régularisation des sommes non distribuables	(973 781)	(987 436)	(664)	(21 920)
- Régularisation des sommes distribuables	(370 801)	(390 997)	(708)	(29 368)
VARIATION DE L'ACTIF NET	573 158	3 701 730	164 370	1 102 736
ACTIF NET				
En début de période	21 721 250	18 592 677	18 428 307	17 489 942
En fin de période	22 294 408	22 294 408	18 592 677	18 592 677
NOMBRE D'ACTIONS				
En début de période	56 069	53 251	53 185	52 940
En fin de période	55 438	55 438	53 251	53 251
VALEUR LIQUIDATIVE	402,150	402,150	349,152	349,152
TAUX DE RENDEMENT	3,81%	20,28%	0,77%	10,41%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Au 31 décembre 2025

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV CROISSANCE est une société d'investissement à capital variable mixte de type distribution régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 5 Juin 2000 à l'initiative de la Banque de Tunisie « BT » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 29 Septembre 1994.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV CROISSANCE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la SICAV CROISSANCE est confiée à la Société de Bourse de Tunisie « SBT », le dépositaire étant la Banque de Tunisie.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2025, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas,

une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2025 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31 décembre 2025.

3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « SICAV CROISSANCE » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.4-Opérations de pensions livrées

- *Titres mis en Pension*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « intérêts des mises en pension ».

- *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

3.5- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à D : 17.694.623 et se détaille ainsi :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre du titre	coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2025	% Actif Net
	Actions & droits rattachés		6 680 212	15 289 307	68,58%
	Actions		6 680 212	15 289 307	68,58%
TN0001800457	Actions BIAT	17 488	185 636	1 932 302	8,67%
TN0002500650	Actions Placements de Tunisie	25 476	535 733	1 064 897	4,78%
TN0003900107	Actions UIB	55 200	596 381	1 364 930	6,12%
TN0001900604	Actions BH BANK	26 600	195 256	273 980	1,23%
TN0002200053	Actions BT	208 347	1 310 514	1 316 961	5,91%
TN0001600154	Actions ATTIJARI BANK	31 319	235 937	2 090 637	9,38%
TN0003400058	Actions Amen Bank	32 730	219 021	1 627 957	7,30%
TN0002300358	Actions AIR Liquide	10 738	1 066 664	1 611 237	7,23%
TN0001300557	Actions BTE	1 555	29 671	5 443	0,02%
TN0004200853	Actions CIL	27 278	72 607	767 903	3,44%
TN0001400704	Actions SPIDIT SICAF	6 678	37 792	84 430	0,38%
TN0006560015	Actions SOTUVER	3 000	35 832	41 433	0,19%
TN0003600350	Actions ATB	3 752	27 710	14 258	0,06%
TN0002400505	Actions UBCI	997	39 071	33 699	0,15%
TN0007410012	Actions Ennakl automobiles	8 258	88 361	124 407	0,56%
TN0007400013	Actions Carthage cement	415 000	783 701	776 050	3,48%
TN0007530017	Actions One Tech HOLDING	17 072	110 765	149 465	0,67%
TN0001100254	Actions S.F.B.T	68 471	376 600	857 188	3,84%
TN0007300015	Actions ARTES	18 900	132 775	218 635	0,98%
TN0007270010	Actions TPR	29 700	128 783	341 431	1,53%
TN0007570013	Actions EUROCYCLES	8 000	167 621	99 528	0,45%
TN0007610017	Actions SAH	18 515	176 944	255 581	1,15%
TN0007670011	Actions Délice Holding	18 420	126 836	236 955	1,06%
	Titres des organismes de placement collectif		894 618	895 241	4,02%
TNW9FDO2UUM9	SICAV CAPITALISATION PLUS	8 340	894 618	895 241	4,02%
	Obligations des sociétés et valeurs assimilées		1 452 000	1 510 076	6,77%
	* Obligations de sociétés		112 000	117 214	0,53%
TN0003600509	ATB 2007/1 TMM+2%	4 000	112 000	117 214	0,53%
	* Emprunt national		1 340 000	1 392 862	6,25%
TN0008000895	Emprunt National 2021/CAT/B	6 000	600 000	614 697	2,76%
TNFOOWIRG8H7	Emprunt National 3T/2022	3 000	240 000	245 495	1,10%
TN2781ZB9E10	Emprunt National 1T/2024 TMM+1,75%	5 000	500 000	532 670	2,39%
	TOTAL GENERAL		9 026 829	17 694 623	79,37%
	Pourcentage par rapport au total des actifs				79,28%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à D : 4.623.902 se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	Durée	Tenu chez la BT sous le n°	% actif net
	COMPTES A TERME	3 581 000	3 621 824			16,25%
	Compte à terme au 06/01/2026 (3 mois au taux de 6,99%) Compte à terme au 29/03/2026 (3 mois au taux de 6,99%)	3 081 000 500 000	3 121 594 500 230	92 90	N° 083013 N° 081944	14,00% 2,24%
	CERTIFICATS DE DEPOTS	497 683	498 071			2,23%
TN42X8Z52D56	Certificat de dépôt au 25/01/2026 (au taux de 6,99%)	497 683	498 071	30	Banque de Tunisie	2,23%
	CREANCES SUR OPERATIONS DE PENSIONS LIVREES	499 428	504 006			2,26%
	Pension livrée AMEN BANK au 02/01/2026 (42 jours) au taux de 8,25%	499 428	504 006	42		2,26%
	TOTAL	4 578 112	4 623 902			20,74%
	Pourcentage par rapport au total des actifs				20,72%	

Note 6 : Créances d'exploitation

Ce poste accuse au 31 Décembre 2025 un solde nul contre D: 500.000 à la même date de l'exercice 2024, et se détaille ainsi :

31/12/2025 31/12/2024

Certificat de dépôt échus à encaisser	-	500 000
TOTAL	-	500 000

Note 7 : Autres créditeurs divers

Ce poste totalise au 31 Décembre 2025 un montant de D : 24.738 contre D : 23.067 à la même date de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Redevance CMF	1 896	1 570
Etat, retenue à la source	3 895	3 246
Commissaire aux comptes	18 547	17 851
Rémunération PDG	400	400
TOTAL	24 738	23 067

Note 8 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du premier Janvier au 31 décembre 2025 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2024

Montant	17 644 882
Nombre de titres	53 251
Nombre d'actionnaires	13

Souscriptions réalisées

Montant	7 887 551
Nombre de titres émis	23 804
Nombre d'actionnaires nouveaux	7

Rachats effectués

Montant	(7 162 879)
Nombre de titres rachetés	(21 617)
Nombre d'actionnaires sortants	(5)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	2 706 375
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	153 445
Frais de négociation de titres	(2 890)
Régularisation des sommes non distribuables	40 628

Capital au 31-12-2025

Montant	21 267 112
Nombre de titres	55 438
Nombre d'actionnaires	15

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 26.721 pour la période allant du 01/10 au 31/12/2025, contre D : 29.195 pour la période allant du 01/10 au 31/12/2024, et se détaillent comme suit :

	du 01/10 au 31/12/2025	du 01/01 au 31/12/2025	du 01/10 au 31/12/2024	du 01/01 au 31/12/2024
<u>Dividendes</u>				
- des actions	-	816 986	-	738 101
- des titres OPCVM	-	-	-	66 119
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>				
Revenus des obligations - intérêts	2 141	9 234	2 576 (*)	10 796 (*)
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier - intérêts (<i>Emprunt National</i>)	24 580	102 383	26 619 (*)	101 008 (*)
TOTAL	26 721	928 603	29 195	916 023

(*): Retraité pour les besoins de comparabilité

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10 au 31/12/2025 à D : 57.519 contre D : 59.411 pour la même période de l'exercice 2024, et se détaille ainsi :

	du 01/10 au 31/12/2025	du 01/01 au 31/12/2025	du 01/10 au 31/12/2024	du 01/01 au 31/12/2024
Intérêts sur comptes à terme	50 411	208 269	50 775	190 209
Intérêts sur certificats de dépôt	7 108	29 788	8 637	33 649
TOTAL	57 519	238 057	59 411	223 858

Note 11 : Revenus des pensions livrées

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10 au 31/12/2025 à D : 31.707, contre un solde nul pour la même période de l'exercice 2024, et représente le montant des intérêts sur les pensions livrées, et se détaille comme suit :

	du 01/10 au 31/12/2025	du 01/01 au 31/12/2025	du 01/10 au 31/12/2024	du 01/01 au 31/12/2024
Intérêts des pensions livrées	31 707	60 205	-	-

TOTAL	31 707	60 205	-	-
--------------	---------------	---------------	---	---

Note 12 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/10 au 31/12/2025 à D : 38.946 contre D : 32.464 pour la même période de l'exercice 2024, et se détaillent ainsi :

	du 01/10 au 31/12/2025	du 01/01 au 31/12/2025	du 01/10 au 31/12/2024	du 01/01 au 31/12/2024
Commission de gestion	33 382	-	27 826	108 321
Rémunération du dépositaire	5 564	20 484	4 638	18 054
TOTAL	38 946	143 387	32 464	126 375

Note 13 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10 au 31/12/2025 à D : 12.093 contre D : 10.457 pour la même période de l'exercice 2024 et se détaille ainsi :

	du 01/10 au 31/12/2025	du 01/01 au 31/12/2025	du 01/10 au 31/12/2024	du 01/01 au 31/12/2024
Redevance CMF	5 563	-	4 638	18 054
Honoraires commissaire aux comptes	4 903	19 202	4 393	18 120
Rémunération du PDG	1 200	4 800	1 200	4 800
TCL	416	3 200	222	2 874
Autres	11	34	5	56
TOTAL	12 093	47 719	10 457	43 904

Note 14 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la SICAV CROISSANCE est confiée à la Société de Bourse de Tunisie " SBT".

Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,6% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La Banque de Tunisie "BT", assure les fonctions de dépositaire des titres et de fonds, moyennant une rémunération de 0,1% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

SICAV OPPORTUNITY
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2025

**AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025**

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Conseil d'Administration, et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV OPPORTUNITY pour la période allant du 1er Octobre au 31 décembre 2025, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de **713 787, 670** dinars, un actif net de **691 854,549** dinars et un bénéfice de la période de **110 135,298** dinars.

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société SICAV OPPORTUNITY, comprenant le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société SICAV Opportunity arrêtés au 31 décembre 2025, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la SICAV OPPORTUNITY pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliquée d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Au 31 décembre 2025, le capital de la SICAV OPPORTUNITY est inférieur à 1 million de dinars et ce depuis le 25 décembre 2025. Conformément à l'article 3 de la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001, dans le cas où cette situation dépasse les 90 jours, le conseil d'administration doit procéder à la dissolution de la SICAV.

Tunis, le 30 janvier 2026

Le Commissaire aux Comptes :

LEJ AUDIT

Bassem JEDDOU

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2025

BILANS COMPARES		NOTE	31/12/2025	31/12/2024
			Montants en Dinars	Montants en Dinars
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	516 908,324	413 407,239
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		442 329,877	326 125,625
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		47 881,192	62 153,694
AC1-C	AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		26 697,255	25 127,920
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	188 592,153	190 637,545
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES	AC2-A	170 470,877	171 518,639
AC2-B	DISPONIBILITES	AC2-B	18 121,276	19 118,906
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION		8 287,193	16,429
TOTAL ACTIF			713 787,670	604 061,213
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	1 252,309	1 069,370
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	20 680,812	16 889,600
TOTAL PASSIF		PA	21 933,121	17 958,970
ACTIF NET			691 854,549	586 102,243
CP1	CAPITAL	CP1	692 869,224	594 480,940
CP2	SOMMES CAPITALISABLES	CP2	-1 014,675	-8 378,697
CP2-A	RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		-2 115,730	-9 296,729
CP2-B	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		1 101,055	918,032
ACTIF NET			691 854,549	586 102,243
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			713 787,670	604 061,213

ETAT DE RESULTAT ARRETE

ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	Du	Du	Du	Du
			01.10.2025	01.01.2025	01.10.2024	01.01.2024
			au	au	au	au
			31.12.2025	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2024
			Montants	Montants	Montants	Montants
			en Dinars	en Dinars	en Dinars	en Dinars
PR1	REVENUS DU PORTEEUILLE-TITRES	PR1	619,364	20 875,141	799,518	21 391,356
PR1-A	REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		35,000	18 281,850	0,000	17 888,740
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		584,364	2 593,291	799,518	3 502,616
PR1-C	REVENUS DES AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		0,000	0,000	0,000	0,000
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	2 984,276	11 747,125	3 080,062	11 486,209
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR A COURT TERME		1 957,089	7 554,303	1 956,140	7 481,692
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		1 027,187	4 192,822	1 123,922	4 004,517
PR2-C	REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		0,000	0,000	0,000	0,000
PR2-D	REVENUS DES PRISES EN PENSION LIVREES		0,000	0,000	0,000	0,000
REVENUS DES PLACEMENTS			3 603,640	32 622,266	3 879,580	32 877,565
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-3 633,573	-14 309,433	-3 265,713	-12 648,110
REVENU NET DES PLACEMENTS			-29,933	18 312,833	613,867	20 229,455
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-4 373,978	-20 428,563	-15 892,041	-29 526,184
RESULTAT D'EXPLOITATION			-4 403,911	-2 115,730	-15 278,174	-9 296,729
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		284,603	1 101,055	508,990	918,032
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE			-4 119,308	-1 014,675	-14 769,184	-8 378,697
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-284,603	-1 101,055	-508,990	-918,032
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		20 092,936	116 919,571	10 638,874	29 434,622
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION DE TITRES		5 095,875	-4 465,449	7,184	-1 627,792
PR4-D	ERAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		-18,287	-203,094	-47,065	-64,107
RESULTAT NET DE LA PERIODE			20 766,613	110 135,298	-4 679,181	18 445,994

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

DESIGNATION		Du 01.10.2025 au 31.12.2025	Du 01.01.2025 au 31.12.2025	Du 01.10.2024 au 31.12.2024	Du 01.01.2024 au 31.12.2024
		Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
AN1	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPL	20 766,613	110 135,298	-30 596,229	18 445,994
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	-4 403,911	-2 115,730	-15 278,174	-9 296,729
AN1-B	VARIATION DES +/-VAL POT.SUR TITRES	20 092,936	116 919,571	10 683,874	29 434,622
AN1-C	+/-VAL REAL.SUR CESSION DES TITRES	5 095,875	-4 465,449	7,184	-1 627,792
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES	-18,287	-203,094	-47,065	-64,107
AN2	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0	0	0	0
AN3	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	19,576	-4 382,992	480,930	-11 705,852
	SOUSCRIPTIONS	229 392,560	1 678 954,933	450 482,725	1 783 221,282
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	244 700,000	1 632 600,000	391 000,000	1 594 100,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	-10 907,836	72 664,797	65 714,338	222 548,421
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS (S)	-3 992,688	-26 607,485	-10 720,378	-43 706,788
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (S)	-406,916	297,621	4 488,765	10 279,649
	RACHATS	-229 372,984	-1 683 337,925	-450 001,795	-1 794 927,134
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	-244 700,000	-1 635 300,000	-391 000,000	-1 603 900,000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES. (R)	10 642,809	-75 492,895	-65 742,398	-225 640,999
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS. (R)	3 992,688	26 651,540	10 720,378	43 975,482
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (R)	691,519	803,430	-3 979,775	-9 361,617
	VARIATION DE L'ACTIF NET	20 786,189	105 752,306	-4 198,251	6 740,142
AN4	ACTIF NET				
AN4-A	DEBUT DE PERIODE	671 068,360	586 102,243	590 300,494	579 362,101
AN4-B	FIN DE PERIODE	691 854,549	691 854,549	586 102,243	586 102,243
AN5	NOMBRE D'ACTIONS				
AN5-A	DEBUT DE PERIODE	5 108	5 135	5 135	5 233
AN5-B	FIN DE PERIODE	5 108	5 108	5 135	5 135
	VALEUR LIQUIDATIVE				
A-	DEBUT DE PERIODE	131,376	114,138	114,956	110,713
B-	FIN DE PERIODE	135,445	135,445	114,138	114,138
AN6	TAUX DE RENDEMENT	3,097%	18,667%	-0,711%	3,090%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
PERIODE DU 01.10.2025 AU 31.12.2025

1. PRESENTATION DE LA SICAV :

La société « SICAV OPPORTUNITY » est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type capitalisation. Elle a reçu l'agrément du ministre des Finances en date du 12 Mars 2001 et a été créée le 29 Juin 2001.

La SICAV OPPORTUNITY a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV OPPORTUNITY bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Par ailleurs, selon les dispositions de l'article 12 du décret-loi n° 2020-30 du 10 juin 2020 portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 », les revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire et prévus par la législation et les réglementations en vigueur (bons de caisse et certificats de dépôts) dont le taux de rémunération au 1er janvier de l'année de décompte desdits revenus est supérieur au taux moyen du marché monétaire diminué de 1 point (TMM moins 1%), sont soumis à une retenue à la source définitive et non restituables au taux de 35%, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

Ces mesures ont été supprimées par les dispositions de l'article 17 de la loi N° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021. En contrepartie, le même article prévoit que tous les revenus de capitaux mobiliers payés à partir du 1er janvier 2021 sont désormais soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20% (définitive et non susceptible de restitution), et ce, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT, société de gestion d'OPCVM et anciennement dénommée BIAT Asset Management (BAM), assure la gestion financière de la SICAV OPPORTUNITY et la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est le dépositaire de ses actifs.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31/12/2025 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilés et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Évaluation des placements en Actions et Valeurs Assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12 /2025 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date d'arrêté.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

3.3 Évaluation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société détient une ligne de BTA dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018. Elle est valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

3.4 Évaluation des autres placements :

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

Code ISIN	DESIGNATION DES TITRES	NBRE DE TITRES	COUT D'ACQUISITION	VALEUR AU 31/12/2025	% de L'ACTIF NET
AC1-A Actions et droits rattachés			274 757	442 330	63,934%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	600	14 211	40 051	5,789%
TN823JXM7T75	ATTIJARI BANK DA 2025-4/21	609	2 797	7 850	1,135%
TN0007670011	DELICE HOLDING	2 800	21 023	36 018	5,206%
TN0007530017	ONE TECH HOLDING	3 825	34 910	33 488	4,840%
TN0005700018	POULINA G H	2 029	23 206	37 204	5,377%
TN0007610017	SAH LILAS	3 650	32 689	50 385	7,283%
TN0007740012	SAM	1 600	4 451	7 469	1,080%
TNLPW5AW8TJ4	SAM DA 2025-8/85	1 600	419	640	0,093%
TN0001100254	SFBT	3 320	44 178	41 563	6,007%
TN0006660013	SOTRAPIL	715	9 743	16 093	2,326%
TN0006560015	SOTUVER	3 397	18 330	46 916	6,781%
TN0006060016	STAR	431	10 873	27 490	3,973%
TN0007440019	TELNET HOLDING	480	4 412	3 272	0,473%
TN0007270010	TPR	5 300	23 055	60 929	8,807%
TN0002100907	TUNISIE LEASING & FACTORING	500	14 275	16 403	2,371%
TN0007720014	UNIMED	1 750	16 185	16 559	2,393%
AC1-B Emprunts d'Etat			45 365	47 881	6,921%
	BTA 11 MARS 2026 6.3%	46	45 365	47 881	6,921%
AC1-C Autres valeurs (Titres OPCVM)			25 128	26 697	3,859%
TNH8KGDZCHT5	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	145	25 128	26 697	3,859%
Total portefeuille titres			345 250	516 908	74,714%

(1) La plus-value potentielle constatée sur les BTA en portefeuille dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018 s'élève, au 31/12/2025, à **464,367 Dinars** et correspond à l'écart entre la valeur actuelle des BTA issue de la courbe des taux des émissions souveraines et leur prix d'acquisition. Ce même montant a été porté en capitaux propres en tant que sommes non capitalisables et intégré dans le calcul du résultat net de la période.

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **619,364 dinars** du 01/10/2025 au 31.12.2025 contre **799,518 dinars** du 01.10.2024 au 31.12.2024 se détaillant comme suit :

REVENUS	Du 01.10.2025 au 31.12.2025	Du 01.01.2025 au 31.12.2025	Du 01.10.2024 au 31.12.2024	Du 01.01.2024 au 31.12.2024
Revenus des obligations de sociétés	35,000	18 281,850	0,000	17 888,740
Revenus des Emprunts d'Etats	584,364	2 593,291	799,518	3 502,616
Revenus des autres valeurs (TITRES OPCVM)	0,000	0,000	0,000	0,000
TOTAL	619,364	20 875,141	799,518	21 391,356

AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités

AC2-A- Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2025, à **170 470,877 dinars**, contre un solde **171 518,639 dinars** au 31.12.2024 et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2025 au 31.12.2025	Du 01.01.2024 au 31.12.2024
Bons de Trésors à Court Terme	109 454,871	109 433,123
Dépôt à terme	61 016,006	62 085,516
Total	170 470,877	171 518,639

AC2-A-1 Bon de Trésor à Court Terme

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2025, à **109 454,871 dinars** représentant les placements en Bons du Trésor à Court Terme et se détaillent comme suit :

Code ISIN	Désignation	Taux	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif net
	BTCT 52 SEMAINES 17032026	8,99	113	113 000,000	109 454,871	15,821%
	Total			113 000,000	109 454,871	15,821%

AC2-A-2 Dépôt à vue :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2025 à **61 016,009 dinars** représentant les placements en Dépôt à Terme et se détaillent comme suit :

Désignation	Taux	Σ Intérêt couru Brut	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif net
CAT BAM-O BIAT_O, 8.5000, 02/10/2025	8,49%	1270,0109	60 000,000	61 016,009	8,819%
Total		1 270,011	60 000,000	61 016,009	8,819%

AC2-B. Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2025, à **18 121,276 dinars** et représente les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires totalisent **2 984,276 dinars** du 01/10/2025 au 31.12.2025 contre **3 080,062 dinars** du 01.10.2024 au 31.12.2025 se détaillant comme suit :

REVENUS	Du 01.10.2025 au 31.12.2025	Du 01.01.2025 au 31.12.2025	Du 01.10.2024 au 31.12.2024	Du 01.01.2024 au 31.12.2024
Revenus des Bons de Trésor à CT	1 957,089	7 554,303	1 956,140	7 481,692
Revenus des Autres Placements (Dépôts à Terme)	1 027,187	4 192,822	1 123,922	4 004,517
TOTAL	2 984,276	11 747,125	3 080,062	11 486,209

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01.10.2025 au 31.12.2025 à **3 633,573 dinars**, contre **3 265,713 dinars** du 01.10.2024 au 31.12.2024, et se détaillant ainsi :

Charges de gestion des placements	Du 01.10.2025 au 31.12.2025	Du 01.01.2025 au 31.12.2025	Du 01.10.2024 au 31.12.2024	Du 01.01.2024 au 31.12.2024
Rémunération du gestionnaire	3 431,707	13 514,453	3 084,280	11 945,430
Rémunération du dépositaire	201,866	794,980	181,433	702,680
Total	3 633,573	14 309,433	3 265,713	12 648,110

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation des placements s'élèvent du 01.10.2025 au 31.12.2025 à **4 373,978 dinars**, contre **15 892,041 dinars** du 01.10.2024 au 31.12.2024, et se détaillant ainsi :

Autres charges d'exploitation	Du 01.10.2025 au 31.12.2025	Du 01.01.2025 au 31.12.2025	Du 01.10.2024 au 31.12.2024	Du 01.01.2024 au 31.12.2024
Redevance CMF	169,604	667,873	152,365	590,280
Impôts et Taxes	19,186	90,670	9,717	75,124
Rémunération du CAC	1 134,139	7 618,366	1 430,267	4 085,416
Jetons de présence	1 500,000	6 000,000	1 500,000	6 000,000
Publicité et Publications	808,472	3 181,603	5 145,009	8 865,185
Charges Diverses	742,577	2 870,051	7 654,683	9 910,179
Total	4 373,978	20 428,563	15 892,041	29 526,184

AC3- Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation présentent au 31.12.2025 un solde de **8 287,193 dinars**, contre **16,429 dinars** au 31.12.2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	Montant 31.12.2025	Montant 31.12.2024
Autres créances d'exploitation	8 287,193	16,429
Total	8 287,193	16,429

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2025 à **21 933,121 Dinars** contre **17 958,970 Dinars** au 31.12.2024 et s'analyse comme suit :

NOTE	PASSIF	Montant au 31.12.2025	Montant au 31.12.2024
PA1	Opérateurs créditeurs	1 252,309	1 069,370
PA2	Autres créateurs divers	20 680,812	16 889,600
TOTAL		21 933,121	17 958,970

PA1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31.12.2025 à **1 252,309 dinars** contre **1 069,370 dinars** au 31.12.2024 et se détaillent comme suit :

OPEARTEUR CREDITEUR	Montant au 31.12.2025	Montant au 31.12.2024
Gestionnaire	1 182,735	1 009,959
Dépositaire	69,574	59,411
Total	1 252,309	1 069,370

PA2 : Les autres créateurs divers s'élèvent au 31.12.2025 à **20 680,812 dinars** contre **16 889,600 dinars** au 31.12.2024 et se détaillent comme suit :

Autres créateurs divers	Montant au 31.12.2025	Montant au 31.12.2024
Etat, impôts et taxes	127,063	102,148
Redevance CMF	58,455	49,891
Rémunération CAC	4 330,686	841,568
Jetons de présence	6 000,000	6 000,000
Divers publication	7 597,366	5 880,545
Autres créateurs divers	2 567,242	4 015,448
Total	20 680,812	16 889,600

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au **31.12.2025** se détaillent comme suit :

Capital du : 02/01/2025

Montant :	513 500
Nombre de titres :	5 135
Nombre d'actionnaires :	20
 Souscriptions réalisées :	
Montant :	1 632 600
Nombre de titres émis :	16 326
Nombre d'actionnaires nouveaux :	0
 Rachats effectués :	
Montant :	1 635 300
Nombre de titres rachetés :	16 353
Nombre d'actionnaires sortants :	0
 Capital au : 31/12/2025	
Montant :	692 869
· Montant en nominal	510 800
· Sommes non Capitalisables (1)	204 483
· Sommes capitalisées (2)	-22 414
· Nombres de titres	5 108
· Nombre d'actionnaires	20

- (1) Les sommes non capitalisables s'élèvent à **204 483,087 Dinars** au 31.12.2025 et se détaillent comme suit :

Rubrique	Montant au 31/12/2025
Sommes non capitalisables des exercices antérieurs	95 060,157
1- Résultat non capitalisables de l'exercice	112 251,028
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	116 919,571
+/- values réalisées sur cession de titres.	-4 465,449
+/- Frais de négociation de titres	-203,094
2- Régularisation des sommes non capitalisables	-2 828,098
Aux émissions	72 664,797
Aux rachats	-75 492,895
Total sommes non capitalisables	204 483,087

(2) Les sommes capitalisées s'élèvent au 31.12.2025 à **-22 414,642 Dinars** et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant au 31/12/2025
Sommes capitalisées des exercices antérieurs	-14 079,217
Sommes capitalisées de l'exercice	-8 378,697
Régularisation des sommes capitalisées l'exercice clos	44,055
-Aux émissions	-26 607,485
-Aux rachats	26 651,540
Total des sommes capitalisées	-22 413,859

CP2- Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de la période et au résultat capitalisable de l'exercice clos augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV OPPORTUNITY ;

Le solde de ce poste au 31.12.2025 se détaille ainsi :

Résultat capitalisable de la période	2 115,730
Régularisation du résultat capitalisable de la période	-1 101,055
Sommes Capitalisables	1 014,675

5. AUTRES INFORMATIONS:

5-1 Données par action :

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
• Revenus des placements	6,387	6,403
• Charges de gestion des placements	-2,801	-2,463
• Revenus net des placements	3,585	3,940
• Autres charges d'exploitation	-3,999	-5,750
• Résultat d'exploitation	-0,414	-1,810
• Régularisation du résultat d'exploitation	0,216	0,179
Sommes capitalisables de la période	-0,199	-1,632
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,216	-0,179
• Variation des +/- values potentielles/titres	22,890	5,732
• Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-0,874	-0,317
• Frais de négociation de titres	-0,040	-0,012
Résultat net de la période	21,561	3,592

5-2 Ratio de gestion des placements :

5-2 Ratio de gestion des placements	31.12.2025	31.12.2024
Charges de gestion des placements/actif net moyen	2,152%	2,153%
Autres Charges d'exploitation/actif net moyen	3,072%	5,026%
Résultat distribuable de la période/actif net moyen	-0,153%	-1,582%
Actif net moyen	665 085,988	587 507,153

5-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs :

5.3.1 Rémunération du gestionnaire

La gestion financière de la SICAV OPPORTUNITY est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT) et ce, à compter du 1er Avril 2003. Celle-ci est chargée notamment de la gestion du portefeuille de SICAV OPPORTUNITY ;

En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,7 % HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu. Etant précisé que les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur le 01/01/2018 suite à la décision du Conseil d'Administration de la SICAV OPPORTUNITY, qui s'est réuni en date du 5 avril 2016, modifiant ledit taux de **0,70% TTC à 1,70% HT** de l'actif net l'an.

5.3.2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV OPPORTUNITY. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV OPPORTUNITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus du portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur le 01/01/2018 suite à la décision du Conseil d'Administration de la SICAV OPPORTUNITY, qui s'est réuni en date du 5 avril 2016, modifiant ledit taux de **0,10% TTC à 0,10% HT** de l'actif net l'an.

5.3.3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT) et la BIATCAPITAL sont les distributeurs des titres SICAV OPPORTUNITY.

A noter qu'à partir du 15/07/2021, TUNISIE VALEURS remplace BIATCAPITAL en tant que distributeur des titres de la SICAV OPPORTUNITY et ce, à la suite de l'opération de Fusion Absorption de BIATCAPITAL par TUNISIE VALEURS.

La commission de distribution payée par SICAV OPPORTUNITY en faveur des distributeurs au prorata de leurs distributions, est prise en charge par le gestionnaire, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT.

Cette prise en charge est entrée en vigueur à partir du 1er janvier 2018.

5-4 Mode d'affectation des résultats

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année et ce, à partir de l'exercice 2016, suite au changement du type de la SICAV OPPORTUNITY d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation, par une décision de l'AGE du 18/05/2016.

Cette modification a été publiée dans le Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier N°5263 du 30 décembre 2016.

SICAV PROSPERITY
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2025

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025**

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Conseil d'Administration, et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV PROSPERITY pour la période allant du 1er Octobre au 31 Décembre 2025, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de **3 591 066,589** dinars, un actif net de **3 558 094,588** dinars et un bénéfice de la période de **396 227,492** dinars.

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société SICAV PROSPERITY, comprenant le bilan au 31 Décembre 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit

Opinion :

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société SICAV PROSPERITY arrêtés au 31 Décembre 2025, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Paragraphe d'observation :

- Nous attirons également l'attention sur la note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « SICAV PROSPERITY » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Tunis, le 30 janvier 2026

Le Commissaire aux Comptes :

LEJ AUDIT

Bessem JEDDOU

BILANS COMPARES		NOTE	31/12/2025	31/12/2024
			Montants en Dinars	Montants en Dinars
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	2 544 371,712	2 247 401,000
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		984 655,751	830 140,000
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		1 405 240,122	1 306 525,000
AC1-C	AUTRES VALEURS (Titres OPCVM)		154 475,839	110 736,000
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	1 014 624,168	996 144,000
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES	AC2-A	940 917,617	959 511,000
AC2-B	DISPONIBILITES	AC2-B	73 706,551	36 633,000
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	32 070,709	0,000
TOTAL ACTIF			3 591 066,589	3 243 545,000
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	4 592,013	4 225,000
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	28 379,988	12 029,000
TOTAL PASSIF		PA	32 972,001	16 254,000
ACTIF NET			3 558 094,588	3 227 291,000
CP1	CAPITAL	CP1	3 468 553,972	3 129 685,000
CP2	SOMMES CAPITALISABLES	CP2	89 540,616	97 606,000
CP2-B	RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		90 390,677	98 861,000
CP2-C	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		-850,061	-1 255,000
ACTIF NET			3 558 094,588	3 227 291,000
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			3 591 066,589	3 243 545,000

ETAT DE RESULTAT
DE LA PERIODE DU 01-01-2025 AU 31-12-2025

		Note	Période du au	Période du au	Période du au	Période du au
			01/10/2025	01/01/2025	01/10/2024	01/01/2024
			31/12/2025	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2024
			Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	18 103,386	111 118,978	16 836,000	112 317,000
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		174,392	42 024,102	0,000	41 907,000
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		17 928,994	69 094,876	16 836,000	70 410,000
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	16 251,035	64 958,337	17 034,000	57 864,000
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		7 274,135	28 077,937	7 271,000	26 175,000
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		8 976,900	36 880,400	0,000	31 689,000
PR2-C	REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		0,000	0,000	9 763,000	0,000
REVENUS DES PLACEMENTS			34 354,421	176 077,315	33 869,000	170 182,000
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-13 529,187	-52 208,002	-12 482,000	-49 016,000
REVENU NET DES PLACEMENTS			20 825,234	123 869,313	21 387,000	121 167,000
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-15 664,895	-33 478,636	-5 740,000	-22 306,000
RESULTAT D'EXPLOITATION			5 160,339	90 390,677	15 647,000	98 861,000
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-409,221	-850,061	-55,000	-1 255,000
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE			4 751,118	89 540,616	15 593,000	97 606,000
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		409,221	850,061	55,000	1 255,000
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		61 283,458	259 885,315	36 407,000	69 666,000
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION TITRES		39 041,460	46 597,491	-1 037,000	-13 589,000
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		-146,745	-645,991	-57,000	-269,000
RESULTAT NET DE LA PERIODE			105 338,512	396 227,492	50 961,000	154 669,000

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01-01-2025 AU 31-12-2025**

DESIGNATION	Période du 01/10/2025	Période du 01/01/2025	Période du 01/10/2024	Période du 01/01/2024
	au 31/12/2025	au 31/12/2025	au 31/12/2024	au 31/12/2024
	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION	105 338,512	396 227,492	50 961,000	154 669,000
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	5 160,339	90 390,677	15 647,000	98 861,000
AN1-B VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	61 283,458	259 885,315	36 407,000	69 666,000
AN1-C +/-VAL REAL..SUR CESSION DES TITRES	39 041,460	46 597,491	-1 037,000	-13 589,000
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-146,745	-645,991	-57,000	-269,000
AN2 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-15 911,896	-65 423,619	-2 039,000	-189 013,000
AN3-A SOUSCRIPTIONS	-1 095,851	5 196,019	0,000	52 057,000
AN3-B CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	0,000	1 700,000	0,000	34 800,000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	-1 095,851	-1 870,317	0,000	6 808,000
AN3-C CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS (S)	0,000	5 342,023	0,000	10 179,000
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (S)	0,000	24,313	0,000	270,000
AN3-F RACHATS	-14 816,045	-70 619,638	-2 039,000	-241 070,000
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	-9 100,000	-40 800,000	-1 300,000	-161 000,000
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES. (R)	-4 871,105	-21 731,083	-304,000	-31 453,000
AN3-H CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS. (R)	-435,720	-7 214,181	-380,000	-47 093,000
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (R)	-409,220	-874,374	-55,000	-1 524,000
VARIATION DE L'ACTIF NET	89 426,616	330 803,873	48 922,000	-34 344,000
AN3 ACTIF NET				
AN4-A DEBUT DE PERIODE	3 468 667,972	3 227 290,715	3 178 369,000	3 261 635,000
AN4-B FIN DE PERIODE	3 558 094,588	3 558 094,588	3 227 291,000	3 227 291,000
AN4 NOMBRE D'ACTIONS				
AN5-A DEBUT DE PERIODE	20 085,000	20 385,000	20 398,000	21 647,000
AN5-B FIN DE PERIODE	19 994,000	19 994,000	20 385,000	20 385,000
VALEUR LIQUIDATIVE				
A- DEBUT DE PERIODE	172,699	158,317	155,818	150,674
B- FIN DE PERIODE	177,958	177,958	158,317	158,317
AN5 TAUX DE RENDEMENT	3,045%	12,406%	6,380%	5,059%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

DE LA PERIODE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

INFORMATIONS GÉNÉRALES :

La SICAV PROSPERITY est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type capitalisation régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances en date du 25 Janvier 1994.

La SICAV PROSPERITY a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable SICAV PROSPERITY bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%, conformément aux dispositions de l'article 17 de la Loi n° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021.

La gestion de la SICAV PROSPERITY est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (Ex BIAT ASSET MANAGEMENT) au terme de la convention de gestion signée entre les deux ; la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est le dépositaire de ses actifs.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31/12/2025 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en Actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2025 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative du 31/12/2025.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

2-3 Evaluation des autres placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir du 29/01/2018, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC 1 Note sur le portefeuille titres :

Désignation des Titres	Code ISIN	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% de l'actif net
AC1- A. Actions et droits rattachés			927 238,343	984 655,751	27,674%
AMEN BANK	TN0003400058	200	7 722,000	9 947,800	0,280%
ATTIJARI BANK	TN0001600154	900	25 961,862	60 077,700	1,688%
ATTIJARI BANK DA 2025-4/21	TN0001600154	906	9 947,800	11 678,292	0,328%
DELICE HOLDING	TN0007670011	6200	60 077,700	79 756,800	2,242%
EURO-CYCLES	TN0007570013	2523	11 678,340	31 388,643	0,882%
I.C.F.	TN0003200755	150	79 756,800	12 690,150	0,357%
LAND`OR	TN0007510019	1299	31 388,643	19 179,735	0,539%
ONE TECH HOLDING	TN0007530017	5700	12 690,150	49 903,500	1,403%
SAH LILAS	TN0007610017	11314	19 179,735	156 178,456	4,389%
SFBT	TN0001100254	4712	49 903,500	58 989,528	1,658%
SOTUVER	TN0006560015	5000	156 178,456	69 055,000	1,941%
SOTUVER DA 2022-2/11	TNXI9LTW0FO7	44	58 989,528	88,000	0,002%
STAR	TN0006060016	5209	69 055,000	332 235,229	9,337%
TELNET HOLDING	TN0007440019	350	88,000	2 385,600	0,067%
TPR	TN0007270010	5020	332 235,229	57 709,920	1,622%
UNIMED	TN0007720014	3529	2 385,600	33 391,398	0,938%
AC1- B. Emprunts d'Etat			1 267 078,000	1 405 240,122	39,494%
BTA			1 267 078,000	1 322 025,983	37,155%
BTA 11 FÉVRIER 2027 7.20%	TN0008000721	50	48 675	51 499,721	1,447%
BTA 11 MARS 2026 6.3%	TN0008000622	601	554 861	579 551,829	16,288%
BTA 13 AVRIL 2028 6.70%	TN0008000606	713	663 542	690 974,433	19,420%
Variation d'estimation des +/- values du portefeuille BTA			0,000	83 214,139	2,339%
AC1- C. Autres Valeurs (Titres OPCVM)		839	140 661,261	154 475,839	4,342%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TN0001800572	839	140 661,261	154 475,839	4,342%
Total du portefeuille titres			2 334 977,604	2 544 371,712	71,509%

Les BTA en portefeuille, au 31/12/2024, correspondent à des souches émises avant le 31/12/2017. Ils sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement linéaire, à partir du 29/01/2018, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Le montant de cet étalement constant, s'élevant au 31/12/2025, à **83 214 dinars** constitue une plus-value potentielle portée en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et intégrée dans le calcul du résultat net de la période.

Cette méthode d'étalement linéaire des décotes et surcotes constatées sur les BTA est appliquée par la « SICAV PROSPERITY » à partir du 29/01/2018 sur le portefeuille BTA en détention à cette même date.

PR1 Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **18 103,386** Dinars du 01/10/2025 au 31/12/2025, contre **16 836,000** Dinars du 01/10/2024 au 31/12/2024 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/10/2025 Au 31/12/2025	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025	Du 01/10/2024 Au 31/12/2024	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
Revenus des actions	174,392	42 024,102	0,000	41 907,000
Revenus des Emprunts d'Etat	17 928,994	69 094,876	16 836,000	70 410,000
Total	18 103,386	111 118,978	16 836,000	112 317,000

AC 2 Note sur les placements monétaires et disponibilités :

AC2-A Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à **940 917,617** Dinars, contre **959 511,000** Dinars au 31/12/2024 et il est détaillé comme suit :

Désignation	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
Bons du Trésor à Court Terme	406 823,399	406 743,000
Autres placements (Dépôt à terme)	534 094,218	552 768,000
Total	940 917,617	959 511,000

AC2-A-1 Bons du Trésor à Court Terme :

Désignation	Code ISIN	Nombre	Taux	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% de l'Actif Net
BTCT 52 SEMAINES 17032026	TNOI6DZE1IQ0	420	8,99	420 000,000	406 823,399	11,434%
Total		420	8,99	420 000,000	406 823,399	11,434%

AC2-A-2 Dépôt à terme :

Désignation	TAUX	Emetteur	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% de l'Actif Net
CAT BAM-P BIAT_P, 8.4900, 02/10/2025, 02/01/2026	8,49%	BIAT	370 000,000	376 265,372	10,575%
CAT BAM-P BIAT_P, 8.4900, 30/10/2025, 30/01/2026	8,49%	BIAT	156 000,000	157 828,846	4,436%
Total			526 000,000	534 094,218	15,011%

AC2-B Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à **73 706,551** Dinars représentant les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01/10/2025 au 31/12/2025 à **16 251,035 Dinars**, contre **17 034,000 Dinars** du 01/10/2024 au 31/12/2024 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/10/2025 Au 31/12/2025	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025	Du 01/10/2024 Au 31/12/2024	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
Revenus des Bons du Trésor à CT	7 274,135	28 077,937	7 271,000	26 175,000
Revenus des Certificats de Dépôt	8 976,900	36 880,400	0,000	0,000
Revenus des autres placements (DAT)	0,000	0,000	9 763,000	31 689,000
Total	16 251,035	64 958,337	17 034,000	57 864,000

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025, à **32 972,001 Dinars**, contre **16 254,000 Dinars** au 31/12/2024 et s'analyse comme suit :

Note	Passif	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
PA1	Opérateurs crébiteurs	4 592,013	4 225,000
PA2	Autres crébiteurs divers	28 379,988	12 029,000
Total		32 972,001	16 254,000

PA1 : Le solde du poste opérateurs crébiteurs s'élève au 31/12/2025 à **4 592,013 Dinars** contre **4 225,000 Dinars** au 31/12/2024 et se détaillent comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
Gestionnaire	4 238,781	3 900,000
Dépositaire	353,232	325,000
Total	4 592,013	4 225,000

PA2 : Les autres créateurs divers s'élèvent au 31/12/2025, à **28 379,988 Dinars** contre **12 029,000 Dinars** au 31/12/2024 et se détaillent comme suit :

Autres créateurs divers	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
Etat, impôts et taxes	495,432	383,000
Redevance CMF	296,775	273,000
Provision pour charges diverses	9 074,784	5 712,000
Rémunération CAC	8 322,813	5 561,000
Jetons de présence	6 000,000	0,000
Dividendes à payer des exercices antérieurs	100,945	101,000
Sommes à régler/Achat d'actions en Bourse	4 089,239	0,000
Total	28 379,988	12 029,000

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01/10/2025 au 31/12/2025 à **13 529,187 Dinars**, contre **12 482,000 Dinars** du 01/10/2024 au 31/12/2024 et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01/10/2025 Au 31/12/2025	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025	Du 01/10/2024 Au 31/12/2024	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
Rémunération du gestionnaire	12 488,478	48 191,993	11 522,000	45 245,000
Rémunération du dépositaire	1 040,709	4 016,009	960,000	3 770,000
Total	13 529,187	52 208,002	12 482,000	49 016,000

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01/10/2025 au 31/12/2025 à **15 664,895 Dinars**, contre **5 740,000 Dinars** du 01/10/2024 au 31/12/2024 et se détaillent comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01/10/2025 Au 31/12/2025	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025	Du 01/10/2024 Au 31/12/2024	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
Redevance CMF	874,400	3 374,370	807,000	3 168,000
Impôts et Taxes	164,047	543,818	85,000	442,000
Rémunération CAC	3 216,529	8 670,856	1 662,000	6 009,000
Jetons de présence	1 500,000	6 000,000	1 508,000	6 000,000
Contribution sociale de solidarité	200,000	400,000	0,000	200,000
Publicité et Publications	5 381,838	7 901,285	1 157,000	4 601,000
Diverses charges d'exploitation	4 328,081	6 588,307	521,000	1 885,000
Total	15 664,895	33 478,636	5 740,000	22 305,000

AC3- Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation présentent au 31.12.2025 un solde de **32 070,709 dinars**, contre un solde nul au 31.12.2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	Montant 31.12.2025	Montant 31.12.2024
Autres créances d'exploitation	32 070,709	0
Total	32 070,709	0

CP1 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31/12/2025 se détaillent comme suit :

Capital au 01/01/2025 (en nominal)

· Montant	2 038 500
· Nombre de titres	20 385
· Nombre d'actionnaires	22

Souscriptions réalisées (en nominal)

· Montant	1700
· Nombre de titres émis	17

Rachats effectués (en nominal)

· Montant	40 800
· Nombre de titres rachetés	408

Capital au 31/12/2025

· Montant en nominal	1 999 400
· Sommes non Capitalisables (1)	777 150
· Sommes capitalisées (2)	692 004
· Nombres de titres	19 994
· Nombre d'actionnaires	17

(1) : Les sommes non capitalisables s'élèvent à **777 150,415** Dinars au 31/12/2025 et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant au 31/12/2025
Sommes non capitalisables des exercices antérieurs	494 915,000
1- Résultat non capitalisable de la période	305 836,815
- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	259 885,315
- +/- values réalisées sur cession de titres.	46 597,491
- Frais de négociation de titres	-645,991
2- Régularisation des sommes non capitalisables	-23 601,400
- Aux émissions	-1 870,317
- Aux rachats	-21 731,083
Total sommes non capitalisables	777 150,415

(2) : Les sommes capitalisées s'élèvent au 31/12/2025 à **692 003,842** Dinars et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant au 31/12/2025
Sommes capitalisées des exercices antérieurs	596 270,000
Sommes capitalisées de l'exercice	97 606,000
Régularisation des sommes capitalisées l'exercice clos	-1 872,158
-Aux émissions	5 342,023
-Aux rachats	-7 214,181
Total des sommes capitalisées	692 003,842

CP 2 Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de la période et au résultat capitalisable de l'exercice clos augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV PROSPERITY.

Le solde de ce poste au 31/12/2025 se détaille ainsi :

Rubriques	Montant au 31/12/2025
Résultat capitalisable de la période	90 390,677
Régularisation du résultat capitalisable de la période	-850,061
Sommes Capitalisables	89 540,616

4. AUTRES INFORMATIONS :

4-1 Données par action :

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
Revenus des placements	8,807	8,348
Charges de gestion des placements	-2,611	-2,404
Revenus net des placements	6,195	5,944
Autres charges d'exploitation	-1,674	-1,094
Résultat d'exploitation	4,521	4,850
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,043	-0,062
Sommes capitalisable de la période	4,478	4,788
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,043	0,062
Variation des +/- values potentielles/titres	12,998	3,418
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	2,331	-0,667
Frais de négociation de titres	-0,032	-0,013
Résultat net de la période	19,817	7,587

4-2 Ratio de gestion des placements :

Rubrique	31/12/2025	31/12/2024
Charges de gestion des placements / actif net moyen	-1,548%	-1,547%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	-0,993%	-0,704%
Résultat distribuable de la période / actif net moyen	2,655%	3,120%
Actif net moyen	3 372 933,110	3 168 322,000

4-3 Rémunération du gestionnaire du dépositaire et des distributeurs

4-3-1 Rémunération du gestionnaire

La gestion financière de SICAV PROSPERITY est confiée à la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (Ex BIAT ASSET MANAGEMENT) et ce à compter du 01 Avril 2003. Celle-ci est notamment chargée de la gestion du portefeuille ;

Conformément à la décision du Conseil d'Administration de SICAV PROSPERITY réuni en date du 5 Avril 2016 la commission de gestion payée par SICAV PROSPERITY en faveur de la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (Ex BIAT ASSET MANAGEMENT) a été portée de 0,30% TTC à 1,20% HT de l'actif net l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Ce nouveau taux est entré en vigueur à partir du 1er janvier 2018.

La gestion administrative et comptable est confiée à TUNISIE VALEURS et ce, à partir de 03 janvier 2022.

4-3-2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PROSPERITY Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PROSPERITY ;

- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

Conformément à la décision du Conseil d'Administration de SICAV PROSPERITY réuni en date du 5 Avril 2016 la commission de dépôt payée par SICAV PROSPERITY en faveur de la BIAT a été portée de **0,10% TTC à 0,10% HT** de l'actif net l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Ce nouveau taux est entré en vigueur à partir du **1^{er} janvier 2018**.

4-3-3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (Ex BIAT ASSET MANAGEMENT) et la BIATCAPITAL sont les distributeurs des titres SICAV PROSPERITY.

A noter qu'à partir du **15/07/2021**, TUNISIE VALEURS remplace BIATCAPITAL en tant que distributeur des titres de la SICAV PROSPERITY et ce, à la suite de l'opération de Fusion Absorption de BIATCAPITAL par TUNISIE VALEURS.

La commission de distribution payée par SICAV PROSPERITY en faveur des distributeurs au prorata de leurs distributions est prise en charge par le gestionnaire TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT.

Cette prise en charge est entrée en vigueur à partir du **1^{er} janvier 2018**.

4-4 Mode d'affectation des résultats

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année et ce depuis l'exercice 2016 suite au changement du type de la SICAV PROSPERITY d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation par une décision de l'AGE du 20 SEPTEMBRE 2016.

Cette modification a été publiée dans le Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier N°5263 du 30 décembre 2016.

4-5 Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicités de promotion et d'autres frais

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF à la BVMT à Tunisie Clearing ou définis par une loi un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV et ce à compter du **1^{er} janvier 2018**.

SICAV RENDEMENT

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2025

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « SICAV RENDEMENT » pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2025, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 539.948.490, un actif net de D : 539.737.899 et un bénéfice de la période de D : 8.994.736.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SICAV RENDEMENT » comprenant le bilan au 31 Décembre 2025, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SICAV RENDEMENT » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe post Conclusion

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « SICAV RENDEMENT » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 22 janvier 2026

Le Commissaire Aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2025

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2025	31/12/2024
Portefeuille-titres		4 399 787 149	420 518 838
Obligations et valeurs assimilées		373 961 497	391 343 175
Titres OPCVM		25 825 652	29 175 663
Placements monétaires et disponibilités		140 161 340	166 473 527
Placements monétaires	5	140 161 326	166 472 830
Disponibilités	14	14	697
TOTAL ACTIF		539 948 490	586 992 365
PASSIF			
Autres créateurs divers	6	210 590	217 556
TOTAL PASSIF		210 590	217 556
ACTIF NET			
Capital	7	509 797 030	549 863 025
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		4 288	3 386
Sommes distribuables de l'exercice en cours		29 936 581	36 908 398
ACTIF NET		539 737 899	586 774 809
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		539 948 490	586 992 365

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/10 au 31/12/2025	Période du 01/01 au 31/12/2025	Période du 01/10 au 31/12/2024	Période du 01/01 au 31/12/2024
Revenus du portefeuille-titres	8	6 084 698	25 044 099	6 219 319	22 608 490
Revenus des obligations et valeurs assimilées		6 084 698	25 044 099	6 219 319	22 608 490
Revenus des placements monétaires	9	2 363 970	8 815 353	1 237 510 (*)	5 546 903 (*)
Revenus des prises en pension	10	1 221 841	4 448 127	3 422 335 (*)	13 699 381 (*)
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		9 670 509	38 307 580	10 879 164	41 854 774
Charges de gestion des placements	11	(1 173 325)	(4 553 978)	(1 196 874)	(4 310 056)
REVENU NET DES PLACEMENTS		8 497 184	33 753 602	9 682 290	37 544 718
Autres produits		-	-	604	1 637
Autres charges	12	(183 212)	(714 285)	(188 058)	(721 644)
RESULTAT D'EXPLOITATION		8 313 971	33 039 316	9 494 836	36 824 711
Régularisation du résultat d'exploitation		(3 727 887)	(3 102 736)	43 912	83 687
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		4 586 085	29 936 581	9 538 748	36 908 398
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		3 727 887	3 102 736	(43 912)	(83 687)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		136 996	1 757 478	354 342	1 070 927
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres		543 768	1 065 746	411 968	411 968
Frais de négociation de titres		-	-	(14 180)	(14 180)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		8 994 736	35 862 540	10 246 966	38 293 426

(*) Les revenus des prises en pension présentés initialement au niveau de la rubrique « Revenus des placements monétaires » ont été classés dans une rubrique spécifique.

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/10 au 31/12/2025	Période du 01/01 au 31/12/2025	Période du 01/10 au 31/12/2024	Période du 01/01 au 31/12/2024
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	8 994 736	35 862 540	10 246 966	38 293 426
Résultat d'exploitation	8 313 971	33 039 316	9 494 836	36 824 711
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	136 996	1 757 478	354 342	1 070 927
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	543 768	1 065 746	411 968	411 968
Frais de négociation de titres	-	-	(14 180)	(14 180)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	(31 905 617)	-	(27 718 790)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(68 831 910)	(50 993 834)	9 341 600	45 845 365
Souscriptions				
- Capital	160 400 032	638 614 166	234 794 172	768 242 906
- Régularisation des sommes non distribuables	745 685	1 819 151	381 366	756 314
- Régularisation des sommes distribuables	8 180 770	24 088 883	13 777 856	32 756 624
Rachats				
- Capital	(225 168 085)	(681 270 977)	(225 461 697)	(719 066 613)
- Régularisation des sommes non distribuables	(1 081 108)	(2 051 559)	(416 245)	(786 197)
- Régularisation des sommes distribuables	(11 909 205)	(32 193 498)	(13 733 852)	(36 057 669)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(59 837 174)	(47 036 910)	19 588 566	56 420 001
ACTIF NET				
En début de période	599 575 074	586 774 809	567 186 243	530 354 808
En fin de période	539 737 899	539 737 899	586 774 809	586 774 809
NOMBRE D'ACTIONS				
En début de période	5 641 626	5 423 532	5 331 240	4 937 211
En fin de période	5 002 787	5 002 787	5 423 532	5 423 532
VALEUR LIQUIDATIVE	107,887	107,887	108,191	108,191
TAUX DE RENDEMENT	1,52%	6,01%	1,69% (*)	6,58%

(*) : Retraité pour les besoins de comparabilité

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Au 31 Décembre 2025

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV RENDEMENT est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 8 Juillet 1992 à l'initiative de la Banque de Tunisie « BT » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 8 Avril 1992.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV RENDEMENT bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la SICAV RENDEMENT est confiée à la Société de Bourse de Tunisie « SBT », le dépositaire étant la Banque de Tunisie.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2025, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en BTA et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titre d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « SICAV RENDEMENT » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Opérations de pensions livrées

- *Titres mis en Pension*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « intérêts des mises en pension ».

- *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

3.5- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à D : 399.787.149 et se détaille ainsi :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre du titre	coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2025	% Actif Net
	Obligations des sociétés et valeurs assimilées		352 811 757	373 961 497	69,29%
	* Obligations de sociétés		28 794 000	29 943 628	5,55%
TN0003400652	AMEN BANK SUB 2020-3 9,2%	20 000	400 000	425 972	0,08%
TNA3Z7AYXXX2	AMEN BANK SUB 2025-2 CAT B	50 000	5 000 000	5 038 132	0,93%
TNL8PGUB9C93	AMEN BANK SUB 2023-2 CAT A TMM+2,15%	50 000	3 000 000	3 039 324	0,56%
TN0003600509	ATB 2007/1 D	21 000	588 000	615 372	0,11%
TN3Z8BRRN997	BTK 2024-1 TMM+2,50%	20 000	2 000 000	2 155 790	0,40%
TNMEZPU3I4U2	ATTIJARI LEASING 2023-1	30 000	1 800 000	1 830 816	0,34%
TNSH8NXC1WC4	BH 2021-2 TMM+2,55%	30 000	750 000	762 245	0,14%
TNG0JL1IIN67	BIAT 2022-1 CAT D TMM+3%	50 000	4 000 000	4 197 088	0,78%
TNY1F6BOX6F5	CIL 2023-1 10,55%	30 000	1 800 000	1 882 411	0,35%
TN0002601011	STB 2008/1 CATÉGORIE D TMM+2%	33 000	1 056 000	1 107 393	0,21%
TN0002102150	TLF 2021-1 9,7%	10 000	200 000	211 055	0,04%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 10,55%	30 000	1 800 000	1 903 222	0,35%
TNCYYRNQ4UA6	ENDA TAMWEEL 2024-1 CAT A 10,80%	30 000	2 400 000	2 490 898	0,46%
TNMCJHUZPRD0	TLF 2023-2 10,70%	30 000	2 400 000	2 600 937	0,48%
TN4SCYEXIVY5	TLF 2024-1F	10 000	800 000	842 377	0,16%
TNUSNP2H8PH1	TLF 2024-1V	10 000	800 000	840 595	0,16%
	* Emprunt national		200 440 000	208 460 297	38,62%
TN3C6DVEWM76	Emprunt National 2023 T1 CB TV	300 000	30 000 000	31 960 196	5,92%
TN5QHXZ8T348	Emprunt National 2021 TR3 CB TMM+2,55%	100 000	10 000 000	10 098 408	1,87%
TN0OU20VQYS5	Emprunt National 2022 TR1 CB TMM+2,5%	300 000	24 000 000	25 538 320	4,73%
TN0JN6PVVH38	Emprunt National 2022 TR3 CB TMM+2,2%	250 000	20 000 000	20 457 883	3,79%
TN7PM93UZP50	Emprunt National 2022 TR4 CB TMM+2,05%	118 000	9 440 000	9 526 337	1,76%
TNN50G7PX8W5	Emprunt National 2023 TR2 CB TMM+1,75%	350 000	35 000 000	36 630 405	6,79%
TNRS9CVT3SJ7	Emprunt National 2023 TR3 CB TMM+1,75%	150 000	15 000 000	15 330 822	2,84%
TN0008000838	Emprunt National 2021 TR1 CB	150 000	15 000 000	15 529 447	2,88%
TN0008000895	Emprunt National 2021 TR2 CB	200 000	20 000 000	20 489 907	3,80%
TNMCPIXLL1EE2	Emprunt National 2023 TR4 CB	60 000	6 000 000	6 028 444	1,12%
TN2781ZB9E10	Emprunt National 2024 TR1 CB	50 000	5 000 000	5 326 699	0,99%
TNX0K9990B08	Emprunt National 2024 TR2 CB	110 000	11 000 000	11 543 430	2,14%
	* Bons du Trésor Assimilables		123 577 757	135 557 572	25,12%
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6,30%	36 401	33 507 652	37 821 014	7,01%
TN0008000655	BTA 29 MARS 2027 6,60%	94 739	90 070 104	97 736 557	18,11%
	Titres des organismes de placement collectif		24 873 590	25 825 652	4,78%
TNW9FDO2UUM9	SICAV CAPITALISATION PLUS	240 590	24 873 590	25 825 652	4,78%
	TOTAL GENERAL		377 685 347	399 787 149	74,07%
	Pourcentage par rapport au total des actifs				74,04%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à D : 140.161.326 se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	Durée	% actif net
	COMPTES A TERME	23 588 000	23 819 759		4,41%
	Compte à terme au 01/01/2026 (95 jours au taux de TMM+1%)	1 686 000	1 715 492	95	0,32%
	Compte à terme au 01/04/2026 (91 jours au taux de TMM+0,76%)	303 000	303 000	91	0,06%
	Compte à terme au 04/01/2026 (94 jours au taux de TMM+1%)	529 000	537 859	94	0,10%
	Compte à terme au 04/01/2026 (93 jours au taux de TMM+1%)	767 000	779 703	93	0,14%
	Compte à terme au 05/03/2026 (93 jours au taux de TMM+0,76%)	736 000	739 859	93	0,14%
	Compte à terme au 08/02/2026 (96 jours au taux de TMM+0,76%)	187 000	188 927	96	0,04%
	Compte à terme au 12/03/2026 (100 jours au taux de TMM+0,76%)	2 197 000	2 208 521	100	0,41%
	Compte à terme au 15/01/2026 (98 jours au taux de TMM+1%)	776 000	787 985	98	0,15%
	Compte à terme au 15/01/2026 (102 jours au taux de TMM+1%)	849 000	862 745	102	0,16%
	Compte à terme au 15/02/2026 (95 jours au taux de TMM+0,76%)	190 000	191 683	95	0,04%
	Compte à terme au 15/03/2026 (94 jours au taux de TMM+0,76%)	1 749 000	1 755 325	94	0,33%
	Compte à terme au 15/03/2026 (95 jours au taux de TMM+0,76%)	1 768 000	1 775 033	95	0,33%
	Compte à terme au 18/01/2026 (102 jours au taux de TMM+1%)	1 005 000	1 020 709	102	0,19%
	Compte à terme au 18/01/2026 (100 jours au taux de TMM+1%)	1 311 000	1 331 004	100	0,25%
	Compte à terme au 22/01/2026 (99 jours au taux de TMM+1%)	2 737 000	2 776 217	99	0,51%
	Compte à terme au 22/02/2026 (95 jours au taux de TMM+0,76%)	2 560 000	2 579 442	95	0,48%
	Compte à terme au 23/03/2026 (92 jours au taux de TMM+0,76%)	2 508 000	2 512 535	92	0,47%
	Compte à terme au 25/01/2026 (101 jours au taux de TMM+1%)	1 672 000	1 695 646	101	0,31%
	Compte à terme au 29/03/2026 (95 jours au taux de TMM+0,76%)	58 000	58 073	95	0,01%
	CERTIFICATS DE DEPOTS	21 141 463	21 285 050		3,94%
TNIA8GE7R5M3	Certificat de dépôt BT au 07/01/2026 (90 jours au taux de 8,49%)	983 373	998 732	90	0,19%
TNETRFJTAE27	Certificat de dépôt BT au 09/02/2026 (50 jours au taux de 8,25%)	990 937	992 766	50	0,18%

TN2GKBB9TCO6	Certificat de dépôt BT au 14/01/2026 (90 jours au taux de 8,49%)	1 475 059	1 496 189	90	0,28%
TNG39HS6CXB6	Certificat de dépôt BT au 05/01/2026 (110 jours au taux de 8,5%)	1 959 496	1 998 203	110	0,37%
TN3GO9HKM1D3	Certificat de dépôt BT au 19/01/2026 (110 jours au taux de 8,49%)	1 959 543	1 993 159	110	0,37%
TN6C0KPMGW56	Certificat de dépôt BT au 05/01/2026 (60 jours au taux de 8,25%)	2 472 873	2 497 768	60	0,46%
TNZZ06W454Z9	Certificat de dépôt BT au 22/01/2026 (30 jours au taux de 8,25%)	5 469 957	5 478 008	30	1,01%
TNHC0QCJXWL7	Certificat de dépôt BT au 08/06/2026 (160 jours au taux de 8,25%)	5 830 225	5 830 225	160	1,08%
CREANCES SUR OPERATIONS DE PENSIONS LIVREES		16 699 760	16 739 517		3,10%
	Pension livrée Amen Bank au 02/01/2026 (42 jours) au taux de 8,25%	1 199 617	1 210 614	42	0,22%
	Pension livrée BIAT au 21/01/2026 (30 jours) au taux de 8,25%	10 500 069	10 521 725	30	1,95%
	Pension livrée BIAT au 23/01/2026 (30 jours) au taux de 8,25%	3 000 010	3 004 823	30	0,56%
	Pension livrée BIAT au 26/01/2026 (31 jours) au taux de 8,25%	2 000 064	2 002 356	31	0,37%
COMPTE DE PLACEMENT		78 317 000	78 317 000		14,51%
	Compte de placement BT	78 317 000	78 317 000		14,51%
TOTAL		139 746 224	140 161 326		25,97%
Pourcentage par rapport au total des actifs				25,96%	

Note 6 : Autres créateurs divers

Ce poste totalise au 31 Décembre 2025 un montant de D : 210.590 contre D : 217.556 à la même date de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Redevance CMF	49 122	53 643
Etat, retenue à la source	117 393	119 807
Commissaire aux comptes	35 999	35 106
Rémunération PDG	400	800
TCL	7 677	8 200
TOTAL	210 590	217 556

Note 7 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du premier Janvier au 31 décembre 2025 se détaillent ainsi:

Capital au 31-12-2024

Montant	549 863 025
Nombre de titres	5 423 532
Nombre d'actionnaires	2 605

Souscriptions réalisées

Montant	638 614 166
Nombre de titres émis	6 298 964
Nombre d'actionnaires nouveaux	174

Rachats effectués

Montant	(681 270 977)
Nombre de titres rachetés	(6 719 709)
Nombre d'actionnaires sortants	(467)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 757 478
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	1 065 746
Régularisation des sommes non distribuables	(232 408)

Capital au 31-12-2025

Montant	509 797 030
Nombre de titres	5 002 787
Nombre d'actionnaires	2 312

Note 8 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 6.084.698 pour la période allant du 01/10 au 31/12/2025, contre D : 6.219.319 pour la période allant du 01/10 au 31/12/2024, et se détaillent comme suit :

	du 01/10 au 31/12/2025	du 01/01 au 31/12/2025	du 01/10 au 31/12/2024	du 01/01 au 31/12/2024
Revenus des obligations et valeurs assimilées				
Revenus des obligations				
- intérêts	558 129	2 355 689	810 081	2 278 126
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier				
- intérêts (BTA et Emprunt National)	5 526 569	22 688 410	5 409 238	20 330 364
TOTAL	6 084 698	25 044 099	6 219 319	22 608 490

Note 9 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10 au 31/12/2025 à D : 2.363.970 contre D : 1.237.510 pour la même période de l'exercice 2024, et se détaille ainsi :

	du 01/10 au 31/12/2025	du 01/01 au 31/12/2025	du 01/10 au 31/12/2024	du 01/01 au 31/12/2024
Intérêts sur comptes à terme	529 566	1 486 322	304 003	1 394 658
Intérêts sur certificats de dépôt	782 732	3 521 837	287 043	1 736 423
Intérêts sur comptes de placement	1 051 671	3 807 194	646 464	2 415 822
TOTAL	2 363 970	8 815 353	1 237 510	5 546 903

Note 10 : Revenus des pensions livrées

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10 au 31/12/2025 à D : 1.221.841, contre D : 3.422.335 pour la même période de l'exercice 2024, et représente le montant des intérêts sur les pensions livrées, et se détaille comme suit :

	du 01/10 au 31/12/2025	du 01/01 au 31/12/2025	du 01/10 au 31/12/2024	du 01/01 au 31/12/2024
Intérêts des pensions livrées	1 221 841	4 448 127	3 422 335	13 699 381
TOTAL	1 221 841	4 448 127	3 422 335	13 699 381

Note 11 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/10 au 31/12/2025 à D : 1.173.325 contre D : 1.196.874 pour la même période de l'exercice 2024, et se détaillent ainsi :

	du 01/10 au 31/12/2025	du 01/01 au 31/12/2025	du 01/10 au 31/12/2024	du 01/01 au 31/12/2024
Commission de gestion	269 028	-	-	862 432
Rémunération du dépositaire	904 297	3 509 810	274 428	3 447 624
TOTAL	1 173 325	4 553 978	1 196 874	4 310 056

Note 12 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10 au 31/12/2025 à D : 183.212 contre D : 188.058 pour la même période de l'exercice 2024 et se détaille ainsi :

	du 01/10 au 31/12/2025	du 01/01 au 31/12/2025	du 01/10 au 31/12/2024	du 01/01 au 31/12/2024
Redevance CMF	150 553	-	-	573 140
Honoraires commissaire aux comptes	7 857	29 453	4 953	35 108
Rémunération du PDG	1 200	6 000	2 400	9 600
TCL	23 599	93 548	25 486	97 690
Contribution sociale de solidarité	-	400	-	400
Autres	4	43	1 870	5 706
TOTAL	183 212	714 285	188 058	721 644

Note 13 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la SICAV RENDEMENT est confiée à la Société de Bourse de Tunisie " SBT".

Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,15% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La Banque de Tunisie "BT", assure les fonctions de dépositaire des titres et de fonds, moyennant une rémunération de 0,6% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DÉCEMBRE 2025

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 DÉCEMBRE 2025

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV » pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2025, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 92.195.824, un actif net de D : 90.588.590 et un bénéfice de la période de D : 1.595.027.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV » comprenant le bilan au 31 Décembre 2025, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes post Conclusion

- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- Nous attirons l'attention sur la note 6 des états financiers, qui décrit le traitement opéré au titre des obligations émises en 2016 par la société SERVICOM qui connaît des difficultés financières. La SICAV a procédé au reclassement de la totalité de l'encours de ces obligations qui s'élève à D : 200.000, parmi les créances d'exploitation. Aussi, elle a suspendu la constatation des intérêts et a enregistré une dépréciation intégrale du principal.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 26 janvier 2026

Le Commissaire aux Comptes

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2025

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2025	31/12/2024
Portefeuille-titres	4	57 364 026	44 781 286
Obligations et valeurs assimilées		52 808 291	41 488 277
Titres OPCVM		4 555 735	3 293 009
Placements monétaires et disponibilités		34 799 771	23 988 646
Placements monétaires	5	31 733 227	20 931 119
Disponibilités		3 066 544	3 057 526
Créances d'exploitation	6	32 027	17 712
 TOTAL ACTIF		 92 195 824	 68 787 644
 PASSIF			
Opérateurs créateurs	7	224 292	148 726
Autres créateurs divers	8	1 382 943	5 106
 TOTAL PASSIF		 1 607 235	 153 832
 ACTIF NET			
Capital	9	84 904 270	64 042 612
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieures		679	537
Sommes distribuables de l'exercice en cours		5 683 641	4 590 663
 ACTIF NET		 90 588 590	 68 633 811
 TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		 92 195 824	 68 787 644

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Période du 01/10 au 31/12/2025	Période du 01/01 au 31/12/2025	Période du 01/10 au 31/12/2024	Période du 01/01 au 31/12/2024
Revenus du portefeuille-titres	10	937 244	3 464 321	770 325	3 117 669
Revenus des obligations et valeurs assimilées		937 244	3 202 538	770 325	2 918 894
Revenus des titres OPCVM		-	261 783	-	198 775
Revenus des placements monétaires	11	623 123	2 238 738	231 562	859 211
Revenus des prises en pension		202 242	777 920	245 760	1 293 829
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 762 608	6 480 978	1 247 648	5 270 709
Charges de gestion des placements	12	(224 885)	(794 468)	(149 319)	(603 943)
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 537 724	5 686 510	1 098 329	4 666 766
Autres charges	13	(30 184)	(107 022)	(21 517)	(92 090)
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 507 540	5 579 488	1 076 812	4 574 676
Régularisation du résultat d'exploitation		(597 606)	104 153	(1 187 531)	15 986
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		909 934	5 683 641	(110 719)	4 590 663
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		597 606	(104 153)	1 187 531	(15 986)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(153 543)	(20 155)	20 849	154 732
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		241 029	63 545	48 667	(115 528)
RESULTAT DE LA PERIODE		1 595 027	5 622 878	1 146 328	4 613 880

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars)

	Période du 01/10 au 31/12/2025	Période du 01/01 au 31/12/2025	Période du 01/10 au 31/12/2024	Période du 01/01 au 31/12/2024
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	1 595 027	5 622 878	1 146 328	4 613 880
Résultat d'exploitation	1 507 540	5 579 488	1 076 812	4 574 676
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(153 543)	(20 155)	20 849	154 732
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	241 029	63 545	48 667	(115 528)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	(5 950 357)	-	(5 036 194)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(9 347 253)	22 282 257	(23 424 960)	8 702 707
Souscriptions				
- Capital	30 892 819	211 923 811	62 596 960	256 086 820
- Régularisation des sommes non distribuables	(2 449)	(42 010)	20 323	(28 912)
- Régularisation des sommes distribuables	1 857 130	13 844 538	4 001 524	15 527 438
Rachats				
- Capital	(39 638 937)	(191 089 431)	(84 841 355)	(248 569 011)
- Régularisation des sommes non distribuables	(1 009)	25 898	(13 171)	43 780
- Régularisation des sommes distribuables	(2 454 806)	(12 380 549)	(5 189 242)	(14 357 409)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(7 752 226)	21 954 778	(22 278 632)	8 280 393
ACTIF NET				
En début de période	98 340 816	68 633 811	90 912 444	60 353 419
En fin de période	90 588 590	90 588 590	68 633 811	68 633 811
NOMBRE D'ACTIONS				
En début de période	909 606	622 213	838 514	549 111
En fin de période	824 632	824 632	622 213	622 213
VALEUR LIQUIDATIVE	109,853	109,853	110,306	110,306
TAUX DE RENDEMENT	1,61%	6,28%	1,74%	6,79%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS AU 31 DECEMBRE 2025**

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 mars 2002 à l'initiative de la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 25 Décembre 2001.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, FIDELITY OBLIGATIONS SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de FIDELITY OBLIGATIONS SICAV est confiée à la société d'intermédiation en Bourse MAC-SA, le dépositaire étant AMEN BANK.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2025, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constituent une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins- value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6- Opérations de pensions livrées

- Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique

« Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à D : 57.364.026 et se détaille ainsi :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif net
	Obligations et valeurs assimilées		50 995 023	52 808 291	58,29%
	Obligation de sociétés		30 386 663	31 262 898	34,51%
TN0007780075	ABC TUNISIE 2020-1 CB TF	196	8 170	8 486	0,01%
TN0003600582	ATB SUB 2009 TBL2	10 000	266 593	274 385	0,30%
TNA4HARL4UU5	BH BANK SUB 2021-02 CAT D TMM+2.9	13 500	810 000	823 867	0,91%
TN0001300607	BTE 2010 CB TF 5.85%	16 500	412 500	418 110	0,46%
TN0001300623	BTE 2011 CB TF 6.25%	31 000	1 085 000	1 133 459	1,25%
TN0002601011	EO STB 2008/1	6 500	208 000	218 166	0,24%
TNL7VQZVHR54	HL 2023-1 A TF 10.75% 5 ANS	20 000	1 200 000	1 279 168	1,41%
TNAQSF8ZD1W1	HL 2024-1 A TF 10.70% 5 ANS	19 330	1 546 400	1 637 065	1,81%
TN1PFTZ4HEM1	HL 2025-1 A TF 10.20% 5 ANS	50 000	5 000 000	5 277 200	5,83%
TNR0O99VZUY8	TLF 2022-02 TV TMM+2.75%	10 000	400 000	406 710	0,45%
TNQ8KNUQO9D7	TLF 2025-01 A TF 10% 5 ANS	20 000	2 000 000	2 104 768	2,32%
TNIPE0BZ0LR6	TLF 2024-02 TF10.5 % 5 ANS	50 000	4 000 000	4 097 610	4,52%
TNMTWPZD31L4	TLF SUB 2025-1 TF 9,25% 5 ANS	20 000	2 000 000	2 022 304	2,23%
TN0003900263	UIB 2011/1 TF 6.3% CB	15 000	450 000	457 956	0,51%
TNHOASGSR955	ATL 2025-1 TF 9,65% 5 ANS	10 000	1 000 000	1 026 440	1,13%
TN7XUIXDVQY8	ATL 2025-2 TF 9.15% 5ANS	50 001	5 000 000	5 010 027	5,53%
TN1T1YC5F1E6	BTK Leasing Subordonné 2025-1 A TF 9.4% 5 ANS	20 000	2 000 000	2 043 680	2,26%
TNA3Z7AYXXX2	Amen Bank SUB 2025-2 7ANS TMM + 1.75% B	30 000	3 000 000	3 023 496	3,34%
	Emprunts national		13 999 060	14 343 392	15,83%
TN0008000838	EMPNAT T1 2021 CAT B	12 500	1 250 000	1 294 370	1,43%
TNJ1M1ZAWYG5	EMPNAT T-2 2022 -A 9.25% TF	19 000	190 000	197 661	0,22%
TNQVHB5WZ2K2	EMPNAT T-2 2022 -B 9.35% TF	250	20 000	20 816	0,02%
TNNI3UPDY012	EMPNAT T-2 2023 -A 9.75% TF	10 000	100 000	104 848	0,12%
TNIZ090I5G66	EMPNAT T-3 2022 -C TMM+2.40%	120 000	10 500 000	10 747 639	11,86%
TNVI299YK4C1	EMPNAT T-3 2023 -A TMM+1.7%	100 000	975 000	1 005 108	1,11%
TNVFSFLG1FH4	EMPNAT T-4 2022 -C TMM+2.25%	9 000	787 500	795 073	0,88%
TNGVARQJO7Y7	EMPNAT T-4 2023 -A 9.75% TF	17 656	176 560	177 877	0,20%
	Bons du trésor assimilables		6 609 300	7 202 002	7,95%
TN0008000622	BTA 10 ANS 6.3% MARS2026	2 000	1 910 800	2 079 568	2,30%
TN0008000606	BTA 12 ANS 6.7% AVRIL2028	5 000	4 698 500	5 122 434	5,65%
	Titres OPCVM		4 327 971	4 555 735	5,03%
TNF4K5BAEM01	FIDELITY SICAV PLUS	22 800	3 690 913	3 727 321	4,11%
TNOHKLD2UJQ7	FINA O SICAV	489	50 051	72 575	0,08%
TN0004200937	GO SICAV	2 923	300 087	457 677	0,51%
TN0003100617	PLACEMENT OBLIGATAIRE	1 366	144 605	148 492	0,16%
TN0003600418	SANADET SICAV	1 297	142 315	149 669	0,17%
	TOTAL		55 322 993	57 364 026	63,32%
	Pourcentage par rapport au total actifs				62,22%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à D : 31.733.227 se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation		Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% actif net
	Comptes à terme		14 400 000	14 884 152	16,43%
	Placement BH au 05/02/2026 (au taux fixe de 10,74%)	350 jours	5 400 000	5 800 411	6,40%
	Placement BTL au 03/08/2026 (au TMM)	360 jours	250 000	256 000	0,28%
	Placement BTL au 10/08/2026 (au TMM)	360 jours	260 000	265 979	0,29%
	Placement BTL au 12/11/2026 (au TMM)	360 jours	150 000	151 108	0,17%
	Placement BTL au 01/06/2026 (au TMM)	361 jours	240 000	248 279	0,27%
	Placement BTL au 10/02/2026 (au TMM)	365 jours	100 000	105 430	0,12%
	Placement Amen Bank au 09/03/2026 (au taux fixe de 8,99%)	91 jours	5 000 000	5 023 645	5,55%
	Placement Amen Bank au 16/02/2026 (au taux fixe de 8,99%)	91 jours	1 000 000	1 008 867	1,11%
	Placement Amen Bank au 02/02/2026 (au taux fixe de 8,99%)	94 jours	2 000 000	2 024 433	2,23%
	Créances sur opérations de pensions livrées		3 000 000	3 001 881	3,31%
	Pension Livrée BTL au 02/01/2026 (au taux de 8,3%)	7 jours	1 100 000	1 101 466	1,22%
	Pension Livrée BTL au 05/01/2026 (au taux de 8,3%)	5 jours	1 900 000	1 900 415	2,10%
	Certificats de dépôt		13 356 320	13 847 194	15,29%
TN0ZRFGGVM03	Certificat de dépôt BTL au 19/01/2026 (au taux de 9%)	90 jours	2 455 990	2 491 198	2,75%
TNVT1TOMB8J7	Certificat de dépôt BTL au 20/01/2026 (au taux de 9%)	90 jours	491 198	498 142	0,55%
TNZ9919UNML8	Certificat de dépôt BNA au 29/01/2026 (au taux de 9,99%)	350 jours	5 575 071	5 966 006	6,59%
TNKQUDB7GB37	Certificat de dépôt BNA au 16/02/2026 (au taux de 8,75%)	150 jours	971 859	991 370	1,09%
TN5FE02QNRG0	Certificat de dépôt BTL au 11/05/2026 (au taux de 9%)	180 jours	3 862 201	3 900 478	4,31%
	TOTAL		30 756 320	31 733 227	35,03%
	Pourcentage par rapport au total des actifs				34,42%

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à D : 32.027 , contre un solde de D : 17.712, à la même date de l'exercice 2024 et se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des obligations et BTA	21 697	8 601
Intérêts à recevoir sur les dépôts à vue	4 805	1 600
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	-	1 985
Obligations SERVICOM échues non encore encaissées (1)	200 000	200 000
(Moins) Dépréciation Obligations SERVICOM (1)	(200 000)	(200 000)
Billet de trésorerie AETECH échu et non payé (2)	1 400 000	1 400 000
Remboursement par MAC SA (2)	(1 400 000)	(1 400 000)
Autres débiteurs	5 526	5 526
Total	32 027	17 712

(1) L'assemblée Générale Spéciale des détenteurs des obligations « SERVICOM 2016 » réunie le 1er octobre 2019 a décidé la restructuration de l'emprunt obligataire en portant le taux de l'emprunt, selon la catégorie, de 8,2% à 11,6% et de TMM+3% à TMM+4,6% et la modification du mode de paiement de semestriel à annuel chaque 12 décembre à partir de 2020.

Par ailleurs, l'émetteur s'est engagé d'une part à payer aux souscripteurs et au prorata de leurs souscriptions, la somme de 600 KDT représentant le remboursement partiel des intérêts échus au 12 décembre 2019 totalisant 1.442 KDT et d'affecter d'autre part un nantissement de premier rang au profit des souscripteurs, de sa participation dans les sociétés « SERVITRADE SA » et « SERVICOM INDUSTRIES SA », et ce, à concurrence respectivement de 13.333 actions et 6.667 actions pour la FIDELITY OBLIGATIONS SICAV.

Néanmoins, à la date prévu de remboursement partiel des intérêts échus soit le 12 décembre 2019, aucun montant n'a été réglé.

La FIDELITY OBLIGATIONS SICAV a reclassé la totalité de l'encours de ces obligations qui s'élève à 200 KDT, parmi les créances d'exploitation, et a suspendu la constatation des intérêts sur cette ligne.

Une dépréciation intégrale a été constatée en 2020.

(2) Billet de trésorerie émis par la société AETECH et échu le 10 juillet 2023. MAC SA a payé la SICAV l'intégralité du montant en deux tranches. La première tranche de 800 KDT, a été encaissée le 06 novembre 2023 ; et la deuxième tranche de 600 KDT, a été encaissée le 20 Juin 2024.

Les intérêts ont été décomptés sur le montant restant dû du billet de trésorerie et à partir de la date d'échéance de la première tranche soit le 10 juillet 2023, au taux nominal de 10% l'an.

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2025 à D : 224.292, contre D : 148.726, à la même date de l'exercice 2024 et se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Rémunération du gestionnaire	224 292	148 726
Total	224 292	148 726

Note 8 : Autres créateurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à D : 1.382.943, contre D : 5.106, au 31/12/2024 et s'analyse comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Redevance du CMF	8 480	5 106
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	1 374 463	-
Total	1 382 943	5 106

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier janvier au 31 décembre 2025, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2024

Montant	64 042 612
Nombre de titres	622 213
Nombre d'actionnaires	1 321

Souscriptions réalisées

Montant	211 923 811
Nombre de titres émis	2 058 972
Nombre d'actionnaires nouveaux	54

Rachats effectués

Montant	(191 089 431)
Nombre de titres rachetés	(1 856 553)
Nombre d'actionnaires sortants	(436)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(20 155)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	63 545
Régularisation des sommes non distribuables	(16 112)

Capital au 31-12-2025

Montant	84 904 270
Nombre de titres	824 632
Nombre d'actionnaires	939

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2025 à D : 937.244 , contre D : 770.325 pour la même période de l'exercice 2024 se détaillant ainsi :

	Période du 01/10 au 31/12/2025	Période du 01/01 au 31/12/2025	Période du 01/10 au 31/12/2024	Période du 01/01 au 31/12/2024
Revenus des obligations	<u>565 053</u>	<u>1 636 023</u>	<u>295 679</u>	<u>1 043 424</u>
- Intérêts	565 053	1 636 023	295 679	1 043 424
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier	<u>372 191</u>	<u>1 566 515</u>	<u>474 646</u>	<u>1 875 470</u>
- Intérêts des BTA et emprunt national	372 191	1 566 515	474 646	1 875 470
Revenus des titres OPCVM	=	<u>261 783</u>	=	<u>198 775</u>
- Dividendes	-	261 783	-	198 775
TOTAL	937 244	3 464 321	770 325	3 117 669

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2025 à D : 623.123, contre D : 231.562 pour la même période de l'exercice 2024, se détaillant ainsi :

	Période du 01/10 au 31/12/202 5	Période du 01/01 au 31/12/202 5	Période du 01/10 au 31/12/202 4	Période du 01/01 au 31/12/202 4
Intérêts des billets de trésorerie	-	-	-	22 426
Intérêts des comptes à terme	265 052	792 148	122 689	482 681
Intérêts des dépôts à vue	12 650	49 446	16 104	34 606
Intérêts des certificats de dépôt	345 421	1 397 144	92 769	319 498
TOTAL	623 123	2 238 738	231 562	859 211

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2025 à D : 224.885, contre D : 149.319 pour la même période de l'exercice 2024, et se détaille ainsi :

	Période du 01/10 au 31/12/2025	Période du 01/01 au 31/12/2025	Période du 01/10 au 31/12/2024	Période du 01/01 au 31/12/2024
Rémunération de gestionnaire	224 885	794 468	149 319	603 943
TOTAL	224 885	794 468	149 319	603 943

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2025 à D : 30.184, contre D : 21.517, pour la même période de l'exercice 2024, et se détaillent ainsi :

	Période du 01/10 au 31/12/2025	Période du 01/01 au 31/12/2025	Période du 01/10 au 31/12/2024	Période du 01/01 au 31/12/2024
Redevance du CMF	25 197	89 016	16 730	67 669
Services bancaires et assimilés	186	186	46	68
Commission sur pensions livrées (*)	4 800	17 420	4 740	24 353
Autres	-	400	-	-
TOTAL	30 184	107 022	21 517	92 090

(*) Commissions relatives à des opérations de pensions livrées calculées conformément à l'avis de Tunisie Clearing N°09/2021 du 11 janvier 2021.

Note 14 : Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de "FIDELITY OBLIGATIONS SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,75% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

L'« AMEN BANK», assure la fonction de dépositaire des fonds et des titres, sa rémunération est prise en charge par le gestionnaire.

Rémunération des distributeurs :

MAC-SA, AMEN BANK et QNB TUNISIA assurent la distribution des titres de FIDELITY OBLIGATIONS SICAV. Les commissions de distribution revenant à AMEN BANK et QNB TUNISIA sont supportées par le gestionnaire.

FIDELITY SICAV PLUS
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DÉCEMBRE 2025

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 DÉCEMBRE 2025

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « FIDELITY SICAV PLUS » pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2025, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 894.375.596, un actif net de D : 890.430.738 et un bénéfice de la période de D : 15.816.137.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société «FIDELITY SICAV PLUS » comprenant le bilan au 31 Décembre 2025, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « FIDELITY SICAV PLUS » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe post Conclusion

Les comptes à terme et les disponibilités représentent à la clôture de la période, 20,83% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 23 janvier 2026

Le Commissaire aux Comptes

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2025

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2025	31/12/2024
Portefeuille-titres	4	500 271 218	417 432 936
Obligations et valeurs assimilées		458 110 524	394 030 570
Titres OPCVM		42 160 694	23 402 366
Placements monétaires et disponibilités		<u>393 972 764</u>	<u>362 958 505</u>
Placements monétaires	5	386 430 620	319 602 128
Disponibilités		7 542 144	43 356 377
Créances d'exploitation	6	<u>131 614</u>	<u>30 583</u>
TOTAL ACTIF		<u>894 375 596</u>	<u>780 422 024</u>
 PASSIF			
Opérateurs créateurs	7	2 342 041	1 908 854
Autres créateurs divers	8	1 602 818	269 374
TOTAL PASSIF		<u>3 944 859</u>	<u>2 178 227</u>
 ACTIF NET			
Capital	9	833 637 235	724 495 991
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice en cours		56 793 502	53 747 806
ACTIF NET		<u>890 430 738</u>	<u>778 243 797</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>894 375 596</u>	<u>780 422 024</u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Période du 01/10 au 31/12/2025	Période du 01/01 au 31/12/2025	Période du 01/10 au 31/12/2024	Période du 01/01 au 31/12/2024
Revenus du portefeuille-titres	10	<u>8 210 037</u>	<u>33 245 162</u>	<u>7 176 147</u>	<u>26 766 021</u>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		8 210 037	31 333 749	7 176 147	26 688 251
Revenus des titres OPCVM		-	1 911 413	-	77 770
Revenus des placements monétaires	11	<u>7 485 004</u>	<u>28 749 564</u>	<u>4 612 020</u>	<u>19 457 708</u>
Revenus des prises en pension	12	<u>2 014 353</u>	<u>8 681 432</u>	<u>4 667 903</u>	<u>14 788 871</u>
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		17 709 395	70 676 158	16 456 070	61 012 600
Charges de gestion des placements	13	(2 342 032)	(8 794 482)	(1 908 846)	(7 052 117)
REVENU NET DES PLACEMENTS		15 367 362	61 881 675	14 547 224	53 960 483
Autres charges	14	(272 460)	(1 044 236)	(285 046)	(964 074)
RESULTAT D'EXPLOITATION		15 094 902	60 837 439	14 262 178	52 996 409
Régularisation du résultat d'exploitation		(7 289 235)	(4 043 937)	(1 982 654)	751 397
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		7 805 667	56 793 502	12 279 524	53 747 806
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		7 289 235	4 043 937	1 982 654	(751 397)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		639 076	294 982	44 154	116 346
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		82 159	66 125	80 401	151 841
RESULTAT DE LA PERIODE		15 816 137	61 198 546	14 386 733	53 264 596

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars)

	Période du 01/10 au 31/12/2025	Période du 01/01 au 31/12/2025	Période du 01/10 au 31/12/2024	Période du 01/01 au 31/12/2024
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT				
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	15 816 137	61 198 546	14 386 733	53 264 596
Résultat d'exploitation	15 094 902	60 837 439	14 262 178	52 996 409
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	639 076	294 982	44 154	116 346
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	82 159	66 125	80 401	151 841
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(120 520 742)	50 988 395	(29 429 593)	110 931 449
Souscriptions				
- Capital	304 797 660	1 348 121 765	286 211 314	998 630 302
- Régularisation des sommes non distribuables	22 668 219	99 832 085	21 242 035	73 948 884
- Régularisation des sommes distribuables	20 215 149	49 864 223	20 237 927	41 302 965
Rachats				
- Capital	(410 177 965)	(1 296 933 325)	(311 760 829)	(896 032 890)
- Régularisation des sommes non distribuables	(30 519 421)	(95 988 192)	(23 139 458)	(66 366 243)
- Régularisation des sommes distribuables	(27 504 384)	(53 908 160)	(22 220 582)	(40 551 569)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(104 704 605)	112 186 941	(15 042 860)	164 196 045
ACTIF NET				
En début de période	995 135 342	778 243 797	793 286 656	614 047 751
En fin de période	890 430 738	890 430 738	778 243 797	778 243 797
NOMBRE D'ACTIONS				
En début de période	6 185 635	5 086 421	5 279 121	4 312 609
En fin de période	5 445 797	5 445 797	5 086 421	5 086 421
VALEUR LIQUIDATIVE	163,508	163,508	153,004	153,004
TAUX DE RENDEMENT	1,63%	6,86%	1,82%	7,46%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS AU 31 DECEMBRE 2025**

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

FIDELITY SICAV PLUS est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type capitalisation régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 30 avril 2018 à l'initiative de la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 20 Février 2018. Elle a été ouverte au public le 27 septembre 2018.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, FIDELITY SICAV PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de FIDELITY SICAV PLUS est confiée à la société d'intermédiation en Bourse MAC-SA, le dépositaire étant AMEN BANK.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2025, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constituent une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société

« FIDELITY SICAV PLUS » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6- Opérations de pensions livrées

- Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique

« Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à D : 500.271.218 et se détaille ainsi :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	cout d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif net
Obligations et valeurs assimilées			443 405 006	458 110 524	51,45%
Obligation de sociétés		162 351 893		168 497 725	18,92%
TN0003400330	AB SUB 2008-01 B	20 000	300 000	310 356	0,03%
TN0003400678	AB SUB 2020-03 (C) 9.4% 7 ANS	58 021	3 506 292	3 730 575	0,42%
TN0003400652	AB SUB 2020-03 A 9.% 5 ANS	6 700	133 270	142 454	0,02%
TN0003400694	AB SUB21 10 ANS TMM+2.8% B	60 000	3 600 000	3 802 916	0,43%
TNL8PGUB9C93	AB SUB23-2 5 ANS TMM+2.15% A	44 910	2 694 600	2 730 499	0,31%
TNR3ZRJWC984	AB SUB23-2 7 ANS TMM+2.4% D	130 500	13 050 000	13 228 295	1,49%
TN0003400660	AB SB0226 9,2% AP5	20 000	400 000	426 052	0,05%
TNDE9EH7SA12	AB SUB23- 5 ANS 10.05% A	11 500	690 000	699 423	0,08%
TNA3Z7AYXXX2	AB SUB 2025-2 7ANS TMM + 1.75% B	170 000	17 000 000	17 133 150	1,92%
TN0007780075	ABC TUNISIE 2020-1	8 899	355 961	373 277	0,04%
TN0003600509	ATB 2007/1	50 000	1 400 000	1 465 467	0,16%
TN6KZZZEJ5N2	ATL 2021-1 CB 9.8% 7 ANS	20 697	1 655 760	1 781 304	0,20%
TNNW3558ZUL9	ATL 2022-1 CB 10.3% 7 ANS	35 000	2 800 000	2 848 040	0,32%
TNBWI945JEA5	ATL 2023-1 CB 10.7% 7 ANS	25 000	2 500 000	2 682 340	0,30%
TNWYE1PN6WF5	ATL 2023-2 CB 10.9% 7 ANS	60 000	6 000 000	6 110 374	0,69%
TNIKWGWIVBC2	ATL 2024-1 TF 10.55% 5 ANS	30 000	2 400 000	2 525 421	0,28%
TNTUDMZLCA16	ATL 2024-2 TF 10.35% 5 ANS	50 000	5 000 000	5 384 510	0,60%
TNHOASGSR955	ATL 2025-1 TF 9,65% 5 ANS	40 000	4 000 000	4 105 753	0,46%
TN7XUIXDVQY8	ATL 2025-2 TF 9.15% 5ANS	50 000	5 000 000	5 010 027	0,56%
TNO6AI2ZF0D3	ATTI LEAS 2024-1 TF10.6 % 5 A	10 000	800 000	852 971	0,10%
TNMEZPU3I4U2	ATTIJ LEASING 2023 5ANS 10.7	8 730	523 800	532 767	0,06%
TNA4HARL4UU5	BH BANK SUB 2021-02 D TMM+2.9	56 500	3 390 000	3 448 029	0,39%
TNHDA4NKEWF69	BIAT SUB 2022-1 G TMM+3.45%	61 500	6 150 000	6 467 313	0,73%
TN0001300680	BTE 2019-1 CB TF 11.5%	23 000	920 000	1 002 553	0,11%
TN3Z8BRRN997	BTK 2024-1 TMM 2.5% 5 ANS	28 000	2 800 000	3 019 391	0,34%
TNTFJ0AWNBP7	BTK LEAS SUB 2025-1 A TF 9.4% 5 ANS	30 000	3 000 000	3 065 517	0,34%
TN0002601011	EO STB 2008/1	20 000	640 000	671 282	0,08%
TN0002601169	EO STB SUB 2019-1 C TF 11%	15 000	300 000	302 387	0,03%
TNMC9HTIB5A4	EO WIFAK BANK 2022-2 C 10.25%	20 000	2 000 000	2 155 463	0,24%
TN0007310501	HL 2018-2 CAT-B- TF 11.5% ...	9 500	190 000	204 846	0,02%
TN0007310568	HL 2020-03 (B) 10.3% 5 ANS	50 390	1 007 800	1 084 472	0,12%
TN0007310576	HL SUB2021-1 A TF 10.% 5 ANS	106 250	2 125 000	2 268 918	0,25%
TN77U54Q5NV3	HL 2022-1 ATF 9.6.% 5 ANS	29 000	1 156 920	1 226 939	0,14%
TNJQTACHIQQ5	HL 2022-1 BTF 9.8.% 7 ANS	40 000	3 200 000	3 393 831	0,38%
TNL7VQZVHR54	HL 2023-1 A TF 10.75% 5 ANS	82 000	4 916 490	5 241 973	0,59%
TNAQSF8ZD1W1	HL 2024-1 A TF 10.70% 5 ANS	80 000	6 400 000	6 775 233	0,76%
TN1PFTZ4HEM1	HL 2025-1 A TF 10.20% 5 ANS	124 000	12 400 000	13 087 497	1,47%
TNZSBUT7F6WY7	TLF 2021SUB TF 9.8% 5 ANS -	7 300	146 000	148 038	0,02%
TNMCJHUZPRD0	TLF 2023-02 TF10.7 % 5 ANS	20 000	1 600 000	1 734 333	0,19%
TNQYE48RCJT2	TLF 2023-02 TMM+2.5% 5 ANS	20 000	1 600 000	1 727 479	0,19%
TN4SCYEXIVY5	TLF 2024-01 TF10.6 % 5 ANS	50 000	4 000 000	4 212 813	0,47%
TN0002102143	TLF SUB 2020-1 10.25% - 5 ANS	25 000	500 000	537 855	0,06%
TNIPE0BZ0LR6	TLF 2024-02 TF10.5 % 5 ANS	70 000	5 600 000	5 736 609	0,64%
TNQ8KNUQO9D7	TLF 2025-1 A TF 10% 5 ANS	95 000	9 500 000	9 997 644	1,12%
TNMTWPZD31	TLF SUB 2025-1 TF 9,25% 5 ANS	50 000	5 000 000	5 055 753	0,57%
TN8S8S99B8S7	UBCI SUB 2025-1 C TF9,4% 7 ANS	50 000	5 000 000	5 053 567	0,57%
	UBCI SUB 2025-2 C TF9,2% 7 ANS	50 000	5 000 000	5 002 016	0,56%

Note 4 : Portefeuille-titres (suite)

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif net
Emprunts national			281 053 113	289 612 799	32,53%
TN0008000838	EMPNAT T1 2021-CAT-B	285 300	28 527 350	29 541 842	3,32%
TN0008000846	EMPNAT T1 2021-CAT-C	42 901	42 901 000	44 440 829	4,99%
TNPSL0PEJVO7	EMPNAT T1 2022 -A 8.8% TF	217 817	2 177 583	2 299 176	0,26%
TNLEGO8CKWX3	EMPNAT T1 2022 -A TMM+2.4%	2 454	22 991	25 277	0,00%
TNHG2VXQ3BG0	EMPNAT T1 2022 -B 8.9% TF	1 167	93 360	98 623	0,01%
TN5XXZZ454U2	EMPNAT T1 2022 -C 9.10% TF	3 510	307 125	324 828	0,04%
TNQHMI7RIBR5	EMPNAT T1 2022 -C TMM+2.65%	159 000	13 912 500	14 820 542	1,66%
TN6DQ00JBLT7	EMPNAT T-1 2023 -A 9.75% TF	46 156	461 374	492 759	0,06%
TNBYTZTD19Z0	EMPNAT T-1 2023 -A TMM+1.7%	3 926	36 904	40 291	0,00%
TNCGJF5TW027	EMPNAT T-1 2023 -B 9.8% TF	215	19 927	21 695	0,00%
TN3C6DVEWM76	EMPNAT T-1 2023 -B TMM+1.75%	74	6 808	7 406	0,00%
TNTKTEO5CIW5	EMPNAT T-1 2023 -C 9.95% TF	84	7 884	8 528	0,00%
TNHZAONAPWF9	EMPNAT T-1 2023 -C TMM+1.95%	5 160	516 000	550 540	0,06%
TNLI8MDN3K59	EMPNAT T-1 2024 -A 9.75% TF	46	426	470	0,00%
TN85TI1TIY25	EMPNAT T-1 2024 -C TMM+1.95%	33 000	3 300 000	3 520 897	0,40%
TN0008000887	EMPNAT T2 2021-CAT-A	1 744	8 170	8 576	0,00%
TN0008000820	EMPNAT T2 2021-CAT-A 8.7%	21 715	103 921	110 071	0,01%
TN0008000861	EMPNAT T2 2021-CAT-B	200 000	20 000 000	20 493 764	2,30%
TN0008000903	EMPNAT T2 2021-CAT-C	18 017	18 016 150	18 466 084	2,07%
TNJ1M1ZAWYG5	EMPNAT T-2 2022 -A 9.25% TF	139 691	1 407 029	1 461 291	0,16%
TNQCK0BPZ5A4	EMPNAT T-2 2022 -A TMM+2.15%	2 862	28 116	29 558	0,00%
TNI9EO2MTU05	EMPNAT T-2 2022 -C 9.6% TF	41	3 359	3 527	0,00%
TN11TIB0EPV4	EMPNAT T-2 2022 -C TMM+2.40%	130 000	11 375 000	11 873 816	1,33%
TNNI3UPDY012	EMPNAT T-2 2023 -A 9.75% TF	55 236	552 176	578 996	0,07%
TNHOFRXHSG72	EMPNAT T-2 2023 -A TMM+1.7%	14 352	135 726	144 920	0,02%
TNCR2TMAK1K8	EMPNAT T-2 2023 -B 9.8% TF	181	16 850	17 950	0,00%
TNN50G7PX8W5	EMPNAT T-2 2023 -B TMM+1.75%	76	6 992	7 453	0,00%
TNS7ORLC1A97	EMPNAT T-2 2023 -C TMM+1.95%	50 000	5 000 000	5 238 916	0,59%
TN5WI26K4ER0	EMPNAT T-2 2024 -C 9.95% TF	250 000	25 000 000	26 259 425	2,95%
TNZBXQU5RZ91	EMPNAT T3 2021 CA 8.70% PP	172 867	862 493	870 137	0,10%
TNSUXW7EBUQ0	EMPNAT T3 2021 CA TMM+2.45% PP	4 018	18 661	19 038	0,00%
TNYZO6UGUZ33	EMPNAT T3 2021 CB 8.80% PP	4 300	429 408	433 248	0,05%
TN5QHXZ8T348	EMPNAT T3 2021 CB TMM+2.55% PP	448	41 391	44 373	0,00%
TN3QL5M1QLW6	EMPNAT T3 2021-C-C TF 8.9%	19	17 860	18 415	0,00%
TNJP2LP1CVE1	EMPNAT T3 2021-C-C TV+2.65%	30 000	30 000 000	30 304 885	3,40%
TNXNSU5ILBI2	EMPNAT T-3 2022 -A 9.25% TF	2 699	25 276	26 483	0,00%
TNIZ090I5G66	EMPNAT T-3 2022 -C TMM+2.40%	95 000	8 312 500	8 508 498	0,96%
TN0LAJZU8LX6	EMPNAT T-3 2023 -C TMM+1.95%	275 000	27 500 000	28 125 181	3,16%
TNOAYHSVTHY1	EMPNAT T-4 2022 -A 9.35% TF	5 166	48 266	49 526	0,01%
TN2MVOGUKOA5	EMPNAT T-4 2022 -A TMM+2.00%	129	1 213	1 254	0,00%
TNWRCVSYL730	EMPNAT T-4 2022 -B 9.4% TF	99	7 546	7 627	0,00%
TNEFCT8MXYZ3	EMPNAT T-4 2022 -C 9.6% TF	61	5 030	5 084	0,00%
TNVFSFLG1FH4	EMPNAT T-4 2022 -C TMM+2.25%	20 000	1 750 000	1 766 715	0,20%
TNGVARQJO7Y7	EMPNAT T-4 2023 -A 9.75% TF	470	4 512	4 545	0,00%
TN10K3C5R1G1	EMPNAT T-4 2023 -C TMM+1.95%	2 260	226 000	227 142	0,03%
TNPDPODY2398	EMPNAT T-3 2024 -C 9.95% TF	30 000	3 000 000	3 070 659	0,34%
TNGCLJS7FYQ7	EMPNAT T-4 2024 -CC 9.95% TF	255 000	25 500 000	25 633 466	2,88%
PPTN000820	EMPNAT T1 2021 CA 8.7%	2 007	10 005	10 372	0,00%
TNGB6J5LA0W7	EMPNAT T-2 2024 -A 9.75% TF	12 722	123 971	130 573	0,01%

TNX0K9990B08	EMPNAT T-2 2024 -B 9.8% TF	20 000	2 000 000	2 099 235	0,24%
TNRGVSC8DE36	EMPNAT T-3 2022 -B 9.35% TF	80 000	6 410 880	6 550 420	0,74%
TNBDWIX8EYF6	EMPNAT T-3 2024 -A 9.75% TF	1 416	13 381	13 749	0,00%
TNBII1MJCEF3	EMPNAT T-4 2023 -B 9.8% TF	5 000	500 000	502 578	0,06%
TN9092FJVKK8	EMPNAT T-4 2024 -B 9.8% TF	3 000	300 000	301 547	0,03%
Titres OPCVM			41 681 428	42 160 694	4,73%
TN0006840011	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	327 800	35 648 193	36 003 585	4,04%
TN0003400249	ATTIJARI PREMIUM SICAV	25 000	2 533 050	2 548 125	0,29%
TN0003900164	INTERNATIONAL OBLIGATAIRE SICAV	15 945	2 000 093	2 140 026	0,24%
TNDUQFATMV53	MAXULA INVEST SICAV	2 228	250 002	247 192	0,03%
TNWQZLANJ4E9	MAXULA PLACEMENT SICAV	11 366	1 250 090	1 221 765	0,14%
TOTAL			485 086 433	500 271 218	56,18%
Pourcentage par rapport au total actifs					55,94%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à D : 386.430.620 se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation	Période	Gara nt	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif net
Certificats de dépôt				141 470 392	146 314 757	16,43%
TNAI3NOQIPN0	Certificat de dépôt AB 10-01-2026 (au taux de 8.49%)	10 jours		3 992 471	3 993 224	0,45%
TNKQUDB7GB37	Certificat de dépôt BNA 16-02-2026 (au taux de 8.75%)	150 jours		3 887 437	3 965 481	0,45%
TNFUC25NMR42	Certificat de dépôt BNA 19-02-2026 (au taux de 8.75%)	150 jours		4 859 296	4 954 037	0,56%
TNU1O6QREIB4	Certificat de dépôt BTL 12-05-2026 (au taux de 9%)	180 jours		1 931 100	1 949 856	0,22%
TNDEMLTO9F65	Certificat de dépôt BTL 18-05-2026 (au taux de 9%)	180 jours		1 931 100	1 947 560	0,22%
TNGGPQUQC9N8	Certificat de dépôt BTL 17-07-2026 (au taux de 9%)	210 jours		2 880 285	2 887 696	0,32%
TNVRQJUIU364	Certificat de dépôt BNA 21-01-2026 (au taux de 9.99%)	310 jours		9 366 313	9 959 117	1,12%
TNMBCS0HW473	Certificat de dépôt BH 07-05-2026 (au taux de 9.5%)	330 jours		9 359 141	9 755 309	1,10%
TNIWP3TV4B38	Certificat de dépôt BH 05-02-2026 (au taux de 10.74%)	350 jours		4 621 821	4 962 182	0,56%
TNLMYJA3LXJ7	Certificat de dépôt BH 03-12-2026 (au taux de 9.04%)	350 jours		9 353 692	9 379 544	1,05%
TNVIWWN3FE00	Certificat de dépôt BH 11-12-2026 (au taux de 9.04%)	350 jours		9 353 692	9 364 772	1,05%
TNILJ7Y8P7E7	Certificat de dépôt BH 04-06-2026 (au taux de 9.5%)	350 jours		9 323 586	9 702 378	1,09%
TNIN4JHH9SV9	Certificat de dépôt BNA 10-02-2026 (au taux de 9.99%)	350 jours		13 937 678	14 878 592	1,67%
TNYX9K2GPCC7	Certificat de dépôt BNA 20-02-2026 (au taux de 9.99%)	350 jours		4 645 893	4 949 413	0,56%
TN3YRGWBGAP4	Certificat de dépôt BH 29-06-2026 (au taux de 9.5%)	360 jours		18 611 872	19 309 792	2,17%
TNI4LXILI470	Certificat de dépôt BT 12-06-2026 (au taux de 9%)	360 jours		9 339 450	9 702 752	1,09%
TNCCVSKO76T4	Certificat de dépôt BT 18-05-2026 (au taux de 9%)	360 jours		9 339 450	9 748 624	1,09%
TNUGB1RU8TX6	Certificat de dépôt AB 10-02-2026 (au taux de 8.99%)	90 jours		8 841 737	8 929 661	1,00%
TN0ZRFGGVM03	Certificat de dépôt BTL 19-01-2026 (au taux de 9%)	90 jours		2 947 188	2 989 438	0,34%

TNZCUW4YQO67	Certificat de dépôt BTL 26-01-2026 (au taux de 9%)	90 jours		2 947 188	2 985 330	0,34%
Comptes à terme				173 030 000	178 729 074	20,07%
	Placement STB 18-05-2026 (au taux de 8.75 %)	180 jours		5 000 000	5 041 233	0,57%
	Placement BH 05-02-2026 (au taux de 10.74%)	350 jours		13 000 000	13 963 952	1,57%
	Placement BH 08-12-2026 (au taux de 9.04 %)	350 jours		32 330 000	32 387 652	3,64%
	Placement BH 14-12-2026 (au taux de 9.04 %)	350 jours		20 000 000	20 011 888	2,25%
	Placement BH 11-06-2026 (au taux de 9.5%)	360 jours		11 350 000	11 820 294	1,33%
	Placement BH 15-06-2026 (au taux de 9.5%)	360 jours		44 350 000	46 150 732	5,18%
	Placement BT 08-06-2026 (au taux de 9%)	363 jours		10 000 000	10 404 384	1,17%
	Placement BNA 11-02-2026 (au taux de 9.99%)	350 jours		27 000 000	28 826 774	3,24%
	Placement AB 02-02-2026 (au taux de 8.99%)	94 jours		10 000 000	10 122 165	1,14%
Créances sur opérations de pensions livrées				61 000 004	61 386 789	6,89%
	Pension livrée BH au 09-02-2026 (au taux de 7.99%), 9652 BTA 6,3 Mars 2026	91 jours		10 000 004	10 115 071	1,14%
	Pension livrée BTL au 11-05-2026 (au taux de 8.30%), 115000 Emprunt National 2023 Tranche 2 catégorie B	182 jours		11 500 000	11 637 673	1,31%
	Pension livrée BTL au 11-05-2026 (au taux de 8.30%), 6000 BTA 9.40% 09/08/2033	181 jours		6 000 000	6 070 447	0,68%
	Pension livrée BTL au 11-05-2026 (au taux de 8.30%), 80000 Emprunt National 2023 Tranche 4 catégorie B	143 jours		8 000 000	8 023 934	0,90%
	Pension livrée BTL au 02-01-2026 (au taux de 8.30%), 80000 Emprunt National 2024 Tranche 3 Catégorie C	9 jours		8 000 000	8 014 332	0,90%
	Pension livrée BTL au 05-01-2026 (au taux de 8.30%), 45000 Emprunt National 2024 Tranche 3 Catégorie C	12 jours		4 500 000	4 508 121	0,51%
	Pension livrée BTL au 06-01-2026 (au taux de 8.30%), 6500 BTA 7,40 Février 2030	12 jours		6 500 000	6 510 264	0,73%
	Pension livrée BTL au 05-01-2026 (au taux de 8.30%), 4500 BTA 9,40 Aout 2033	10 jours		4 500 000	4 506 064	0,51%
	Pension livrée BTL au 05-01-2026 (au taux de 8.30%), 2000 BTA 8,25 Juin 2031	6 jours		2 000 000	2 000 883	0,22%
TOTAL				375 500 395	386 430 620	43,40%
Pourcentage par rapport au total des actifs						43,21%

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à D : 131.614, contre un solde de D : 30.583, à la même date de l'exercice 2024 et se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des obligations	105 731	21 427
Intérêts à recevoir sur les dépôts à vue	22 340	4 300
Charges payées d'avance(*)	3 543	4 856
 Total	 131 614	 30 583

(*) Il s'agit de commissions sur le dénouement des opérations de pensions livrées, prélevées conformément à l'avis de TUNISIE CLEARING N°9-2021 du 11 janvier 2021.

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2025 à D : 2.342.041, contre D : 1.908.854, à la même date de l'exercice 2024 et se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Rémunération du gestionnaire	2 342 041	1 908 854
Total	2 342 041	1 908 854

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2025 à D : 1.602.818, contre D : 269.374, au 31/12/2024 et s'analyse comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Redevance du CMF	81 156	66 985
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	1 521 663	202 389
 Total	 1 602 818	 269 374

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier janvier au 31 décembre 2025, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2024

Montant	724 495 991
Nombre de titres	5 086 421
Nombre d'actionnaires	2 797

Souscriptions réalisées

Montant	1 348 121 765
Nombre de titres émis	9 464 688
Nombre d'actionnaires nouveaux	822

Rachats effectués

Montant	(1 296 933 325)
Nombre de titres rachetés	(9 105 312)
Nombre d'actionnaires sortants	(476)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	294 982
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	66 125
Régularisation des sommes non distribuables	46 395
Résultats de l'exercice clos incorporés à la VL	(A) 53 747 806
Régularisation du résultat incorporé à la V.L	3 797 498

Capital au 31-12-2025

Montant	833 637 235
Nombre de titres	5 445 797
Nombre d'actionnaires	3 143

(A) Selon décision de l'assemblée générale ordinaire du 27 mai 2025

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier octobre au 31 décembre 2025 à D : 8.210.037, contre D : 7.176.147 pour la même période de l'exercice 2024, se détaillant ainsi :

	<i>Période du 01/10 au 31/12/2025</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2025</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2024</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2024</i>
<i>Revenus des obligations</i>	2 845 625	10 053 985	2 247 487	8 458 091
- Intérêts	2 845 625	10 053 985	2 247 487	8 458 091
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>	5 364 413	21 279 764	4 928 660	18 230 160
- Intérêts des BTA et Emprunt national	5 364 413	21 279 764	4 928 660	18 230 160
<i>Revenus des OPCVM</i>		1 911 413		77 770
- Dividendes		1 911 413		77 770
TOTAL	8 210 037	33 245 162	7 176 147	26 766 021

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier octobre au 31 décembre 2025 à D : 7.485.004, contre D : 4.612.020 pour la même période de l'exercice 2024, se détaillant ainsi :

	<i>Période du 01/10 au 31/12/2025</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2025</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2024</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2024</i>
Intérêts des comptes à terme	3 418 156	12 630 879	2 080 533	8 209 916
Intérêts des dépôts à vue	68 550	160 370	78 603	143 561
Intérêts des certificats de dépôt	3 998 298	15 958 314	2 452 884	11 104 231
TOTAL	7 485 004	28 749 564	4 612 020	19 457 708

Note 12 : Revenus des prises en pension

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier octobre au 31 décembre 2025 à D : 2.014.353, contre D : 4.667.903 pour la même période de l'exercice 2024, se détaillant ainsi :

	<i>Période du 01/10 au 31/12/2025</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2025</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2024</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2024</i>
Intérêts des prises en pension	2 014 353	8 681 432	4 667 903	14 788 871
TOTAL	2 014 353	8 681 432	4 667 903	14 788 871

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10 au 31/12/2025 à D : 2.342.032, contre D : 1.908.846 pour la période allant du 01/10 au 31/12/2024 et se détaille ainsi :

	<i>Période du 01/10 au 31/12/2025</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2025</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2024</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2024</i>
Rémunération de gestionnaire	2 342 032	8 794 482	1 908 846	7 052 117
TOTAL	2 342 032	8 794 482	1 908 846	7 052 117

Note 14 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/10 au 31/12/2025 à D : 272.460, contre D : 285.046, pour la même période de l'exercice 2024, et se détaillent ainsi :

	<i>Période du 01/10 au 31/12/2025</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2025</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2024</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2024</i>
Redevance du CMF	246 012	923 790	200 509	740 769
Services bancaires et assimilés	175	175	47	206
Commissions sur pensions livrées (*)	26 274	119 871	84 190	222 799
Autres	-	400	-	300
TOTAL	272 460	1 044 236	285 046	964 074

(*) Commissions sur le dénouement des opérations de pensions livrées, prélevées conformément à l'avis de TUNISIE CLEARING N°9-2021 du 11 janvier 2021.

Note 15 : Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de "FIDELITY SICAV PLUS" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,8% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

L'« AMEN BANK », assure la fonction de dépositaire des fonds et des titres, sa rémunération est prise en charge par le gestionnaire.

Rémunération des distributeurs :

MAC-SA et AMEN BANK assurent la distribution des titres de FIDELITY SICAV PLUS. Les commissions de distribution revenant à AMEN BANK sont supportées par le gestionnaire.